

**OFIS** store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760<sup>®</sup>  
+ Imprimante HP 1515

**145.000 FCFA**

STOCK LIMITÉ

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

# LA SEMAINE AFRICAINE

64<sup>ème</sup> année

[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)

N° 3572 du Vendredi 23 Février 2016 - 64<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Finances

**Lancement des travaux du siège de la B.s.c.a-bank par le chef de l'Etat**

(P.4)

Droit de réponse

**Le syndic liquidateur de B.a.b sort de son silence: voici la vérité vraie sur l'affaire de la liquidation de B.a.b**

(P.7)



LE RESEAU DES SMARTPHONES

**FINALE AIRTEL TOUR**

Concours DJ Atalaku et battle dance inter-arrondissements

Samedi 27 février 2016, Palais des congrès à 15h

artistes invités : DJ Epela, Embeudah music, DJ Kratos, Bana A6... et une STAR SURPRISE

Entrée gratuite

Construction de douze hôpitaux généraux à travers le pays

**Denis Sassou-Nguesso a officiellement lancé le Programme santé pour tous à Kinkala**

(P.3)

Point de vue

**Election présidentielle du 20 mars: ce que les Congolais attendent**

(P.5)

Election présidentielle du 20 mars 2016

**Neuf candidats dans la course: qui succédera à Denis Sassou-Nguesso?**

(P.3)

Lutte contre le V.i.h-sida

**La société Chevron appuie l'U.d.I.s par le dépistage volontaire de la population de Pointe-Noire**

(P.10)



**OKEN PALACE HOTEL**  
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !  
A partir de 25.000 Fcfa

**OKEN PALACE HOTEL**

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.  
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

INDUSTRIE:

**Un nouveau souffle au Congo pour l'aliment de base: la Farine**

Lancement très prochainement d'une minoterie d'une capacité de 500 tonnes par jour par la Société CONGO FOODS basée dans le KOUILLOU Zone Industrielle VINDOULOU.

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO  
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE  
OFFICE NOTARIAL GALIBA  
Me Henriette Lucie Arlette GALIBA  
3, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Marché Plateau Centre-ville,  
vers ex-Trésor, ex-Hôtel de Police  
B.P: 964/Tél.: 05 540-93-13/06 672-79-24  
E-mail: notaire\_galihen@yahoo.fr; www.notairegaliba.com  
REPUBLIQUE DU CONGO

«ERIHOPÉ»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle,  
En liquidation  
Capital social: 1.000.000 Francs CFA  
Siège social: Brazzaville, 717, rue Moulenda, Plateau des 15 ans  
RCCM: 14 B 5498  
REPUBLIQUE DU CONGO

Dissolution et Mise en liquidation de la société

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique de la société dénommée «ERIHOPÉ», dressé en la forme authentique, par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, le 02 février 2016, et enregistré, le 04 février 2016, à la recette des impôts de Baongo, sous folio 022/7, numéro 234, il a été décidé de:

- LA DISSOLUTION DE LA SOCIETE, en raison des difficultés financières et économiques rendant difficile la continuation des activités de l'Entreprise;

- LA NOMINATION ET LA FIXATION DES POUVOIRS DU LIQUIDATEUR: En effet, Monsieur Guy Guy NGOLOU-WATON-DAWO, demeurant à Brazzaville, 116, rue Likouala, Poto-poto, République du Congo, a été nommé en qualité de liquidateur de la société, pour toute la durée de la liquidation ainsi décidée, soit pour une durée maximale de trois (3) ans.

Le liquidateur devra réunir une assemblée générale, dans les trois (3) ans, à compter du 02 février 2016, à l'effet de présenter un rapport sur la situation nette de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et éventuellement sur le délai nécessaire pour les terminer.

En conséquence, il représente la société pendant la durée de la liquidation, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

A tout moment, il pourra, dans le délai qui lui est imparti, convoquer l'Associée Unique, à la fin de la liquidation, pour statuer sur les comptes définitifs et constater la clôture de la liquidation.

- LA MISE EN LIQUIDATION DE LA SOCIETE a été fixée à compter du 02 février 2016, à Brazzaville, au siège social de la société, sis, 717 rue Moulenda, Plateau des 15 ans, Arrondissement 4, Mougali, République du Congo.

En conséquence, le procès-verbal des décisions de l'Associé Unique y relatif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 10 février 2016, sous le numéro 16 DA 130.

Et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, le 10 février 2016, sous le numéro M2/16 - 302.

Pour avis,  
Me Henriette L.A. GALIBA,  
NOTAIRE

OFFRE D'EMPLOI

AMBASSADE DES ETATS-UNIS  
- BRAZZAVILLE  
ANNONCE NUMERO 003-2016

OFFRE D'EMPLOI pour le poste de:  
SPECIALISTE DE LA GESTION  
DE PROGRAMME - Grade - FSN-10  
Contrat à Durée Indéterminée

DATE D'OUVERTURE: 16 Février 2016  
DATE DE CLOTURE: 01 Mars 2016

L'Ambassade des États Unis à Brazzaville recherche un individu ayant une Licence en Relations Publiques/ Administration Publique/Science Politique/Santé Publique ou autres domaines connexes. La personne devra également avoir une très bonne maîtrise de la langue anglaise et du français. L'intéressé(e) sera le principal point focal de l'agence américaine (USAID) au niveau local (République du Congo). Ses tâches s'articuleront principalement autour des missions assignées par l'USAID dans ses rapports avec les représentants du gouvernement hôte, le personnel de l'ambassade américaine, la société civile et les autres partenaires. De façon régulière, la personne sélectionnée sera en contact et travaillera avec le

Bureau de USAID en République démocratique du Congo (RDC) sur des aspects administratifs et financiers de tout ordre. L'intéressé (e) exécutera également d'autres tâches telles qu'elles lui seront assignées par l'agence.

Pour de plus amples informations concernant cette offre d'emploi, prière de visiter notre site internet: <http://brazzaville.usembassy.gov/job-opportunities.html>.

Ou de contacter le bureau des Ressources Humaines aux numéros suivants :

6-612-2000/06-612-2109/06-612-2143/06-612-2133 ou par courrier électronique (E-mail) à l'adresse suivante : [BrazzavilleHR@state.gov](mailto:BrazzavilleHR@state.gov)  
Veuillez adresser vos candidatures en Anglais uniquement.

AU:  
Management Officer  
U.S. Embassy Brazzaville – Boulevard Denis  
Sassou N'Guesso  
N°: 70-83 sections D (Face Maternité Blanche Gomez) Baongo, Centre-Ville.  
Brazzaville, Republic of Congo

Merci pour votre intérêt et Bonne chance!

1<sup>ère</sup> Conférence Internationale sur Les Matériaux, l'Environnement et l'Entreprenariat (CIM2E)

Communiqué du Président du Comité d'organisation

Mesdames,  
Messieurs,

Le calendrier politique de notre pays n'ayant pas permis la tenue de la première Conférence Internationale sur les Matériaux, l'Environnement et l'Entreprenariat (CIM2E), le Comité International d'Organisation a, dans le souci de garantir une participation effective de la communauté scientifique internationale, repoussé lesdites assises à une date ultérieure.

Nous vous invitons à vous connecter sur le site internet de la conférence, pour de plus amples informations: [www.cim2e.org](http://www.cim2e.org).  
Nous vous prions, une fois de plus, de bien vouloir nous excuser pour le désagrément occasionné dans l'organisation de vos emplois du temps.  
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Fait à Brazzaville, le 23 Février 2016

Le Président du Comité d'Organisation

Hilaire ELENGA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner.



AEROPORT INTERNATIONAL A.A. NETO  
DE POINTE NOIRE – PROJET DE NOUVELLE  
AEROGARE FRET  
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dans le cadre de son développement, les Aéroports du Congo lancent un appel d'offres pour les travaux de construction de la nouvelle aérogare fret de l'aéroport international A.A. NETO de Pointe Noire.

Nom et adresse officiels du maître d'ouvrage:  
AERCO Aéroport Maya-Maya - B.P.: 1851 – Brazzaville - Congo

Principale(s) activité(s) du maître d'ouvrage: société congolaise de droit privé, concessionnaire des aéroports internationaux du Congo.

Caractéristiques principales: construction d'un bâtiment de 4500 m<sup>2</sup> SHON dans la zone fret accueillant les entrepôts de fret sur le site de l'aéroport, et 4000 m<sup>2</sup> de parc de stationnement côté ville et côté piste.

Prestations divisées en lots : non, il s'agit d'un marché unique.

Tranches: le marché comprend une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Durée du marché ou délai d'exécution: 16 mois, y compris période de préparation à compter de la notification du marché.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché: entreprise générale ou groupement conjoint d'entreprises, dont le mandataire sera solidaire de ses co-traitants.

Une entreprise pourra être membre de plusieurs

groupements à condition qu'elle ne soit pas mandataire d'un autre groupement.

Langue devant être utilisée dans l'offre ou la candidature: français  
Unité monétaire utilisée: Franc CFA (FCFA)

Délai de validité des offres: 180 jours calendaires à compter de la date de remise de l'offre

Législation applicable au marché: le présent marché et ses actes subséquents sont soumis au droit de la République du Congo.

Conditions de participation:  
Critères de sélection des candidatures: garanties et capacités techniques et financières, chiffre d'affaires, références sur des prestations similaires.

Situation juridique: les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si les exigences sont remplies sont précisés dans le règlement de consultation contenu dans le dossier de consultation.

Capacité économique et financière: les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si les exigences sont remplies sont précisés dans le règlement de consultation contenu dans le dossier de consultation.

Niveau spécifique minimal exigé: 6.000 millions de FCFA (HT) de chiffre d'affaires annuel pour le groupement. Les capacités financières des groupements seront no-

tamment appréciées au regard de la cohérence des chiffres d'affaires de chacun de leurs membres par rapport aux caractéristiques du projet.

Références professionnelles et capacité technique : les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si les exigences sont remplies sont précisés dans le règlement de consultation contenu dans le dossier de consultation.

L'entreprise générale ou le groupement d'entreprises devra notamment disposer des compétences suivantes, identifiées et réparties entre les cotraitants et/ou sous-traitants : intervention en milieu aéroportuaire ou similaire, charpente métallique, VRD.

Type de procédure: Appel d'offres ouvert avec possibilité de négociation

Critères d'attribution: offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres: 15 avril 2016 à 15h

Autres renseignements:

Le dossier de consultation sera remis en un exemplaire électronique à chaque candidat qui en fera la demande, contre paiement d'un montant de 2 000 000 FCFA hors taxes. Ce montant sera remboursé au candidat retenu lors du règlement du premier décompte. La demande est à adresser par écrit à l'adresse électronique suivante:

[galia.matsouma@aerco-cg.com](mailto:galia.matsouma@aerco-cg.com)

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres seront rédigées obligatoirement en français et devront être déposées à AERCO contre récépissé avant les dates et heures indiquées à:

Date d'envoi du présent avis à la publication: 15 février 2016

Construction de douze hôpitaux généraux à travers le pays

# Denis Sassou-Nguesso a officiellement lancé le Programme santé pour tous à Kinkala

Le président de la République, Denis Sassou-Nguesso a procédé, mardi 23 février 2016, à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, au lancement officiel de la construction de quinze hôpitaux généraux ultra-modernes, à travers le pays, dans le cadre du P.s.t (Programme santé pour tous), en présence de quelques membres du gouvernement, du corps diplomatique, du préfet du Pool Jean-Michel Shanga, du sous-préfet et de l'administrateur-maire de Kinkala, des militants des partis de la majorité, mobilisés en grand nombre. L'animation était assurée par l'incontournable «ancien combattant» Zao. A cette occasion, il a visité l'hôpital général de Kinkala, après sa présentation par document vidéo, au cours de la cérémonie. Les travaux de cet hôpital sont avancés à plus de 80%. C'est la société brésilienne, Asperbras, qui exécute les travaux de construction de ces hôpitaux généraux implantés dans les douze chefs-lieux de départements.



Le couple présidentiel suivant le documentaire sur les hôpitaux généraux.



Visite du chantier par le président de la république et ses hôtes.

Le P.s.t (Programme santé pour tous) intègre 12 hôpitaux généraux en construction dans les douze chefs-lieux des départements du pays et dont les travaux sont réalisés par la société brésilienne Asperbras. S'y ajoutent trois autres hôpitaux que sont l'hôpital mère-enfant Blanche Gomez rénové, l'hôpital d'instruction militaire de Brazzaville et l'hôpital spécialisé d'Oyo. On parle également de cliniques mobiles. Initié par le président Denis Sassou-Nguesso, le P.s.t a pour but d'éliminer «toutes les insuffisances qui caractérisaient les hôpitaux sur l'ensemble du pays», en matière de l'offre de soins de santé de qualité, à en croire François Ibovi, réagissant dans le documentaire vidéo projeté pendant la cérémonie de Kinkala. Dans le même documentaire vidéo, Jean-Jacques Bouya, ministre à la présidence de la République, chargé de l'aménagement du territoire et de la délé-



Le public devant la façade principale de l'hôpital général de Kinkala.

gation générale aux grands travaux, fait la présentation de ce programme, qualifié de plus grand programme de construction d'hôpitaux en Afrique. A l'issue de la visite de l'hôpital général de Kinkala, dont le gros-œuvre est déjà fini et même les installations de tuyauterie, puisque la

climatisation centrale fonctionne déjà, le président Denis Sassou-Nguesso a livré ses impressions à la presse: «Nous constatons que douze hôpitaux de cette taille se construisent simultanément à travers le pays et les travaux s'exécutent normalement. Cela nous donne beaucoup de force, beaucoup de volon-



Vue partielle de l'hôpital général de Kinkala.

té de poursuivre le travail. Je peux vous dire que je suis satisfait». L'hôpital général de Kinkala est construit sur une superficie de 5 hectares, le bâtiment principal a une surface de 12000 m<sup>2</sup>, le bloc technique et les logements occupent une surface de 3000 m<sup>2</sup>. Il a une capacité d'accueil de

200 lits, un bloc opératoire constitué d'un centre de stérilisation et des soins intensifs généraux. On y trouve les services de médecine générale, chirurgie générale, orthopédie, médecine dentaire, pédiatrie, néonatalogie, etc. A cela s'ajoutent une unité d'imagerie et de diagnostic (rayon x, scanner, i.r.m, radiologie), une pharmacie, un incinérateur, une chaudière. Par ailleurs, il comprend

deux réservoirs avec une capacité totale de 260 mètres cubes d'eau potable, une bache à eau pour recueillir les eaux de pluie pour l'arrosage d'espaces verts et l'usage des sanitaires, un hélicoptère pour accueillir l'hélicoptère en cas d'urgence, des vestiaires du personnel, une salle de préparation des corps, un atelier, un magasin, une blanchisserie, une cuisine et bien d'autres services. Les mêmes caractéristiques se trouvent dans tous les douze hôpitaux généraux en construction à Impfondo, Ouessou, Owando, Ewo, Djambala, Brazzaville, Madingou, Dolisie, Sibiti, Loango et Pointe-Noire. Autant dire que le Programme santé pour tous est audacieux par son ampleur et la dimension ultra-moderne de ses équipements. Pourvu qu'un bon système d'entretien entoure ce projet ambitieux, une fois les travaux achevés.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

## Election présidentielle du 20 mars 2016

# Neuf candidats dans la course: qui succédera à Denis Sassou-Nguesso?

A l'issue de deux jours d'audiences tenues à son siège, à Brazzaville, sous la présidence d'Auguste Iloki, la Cour constitutionnelle a validé, mercredi 24 février 2016, neuf candidatures à l'élection présidentielle anticipée, scrutin du 20 mars 2016, sur les dix dossiers qui lui étaient soumis. C'est la candidature de Luc Parfait Tchinianga-Mavoungou qui a été invalidée, par défaut de caution. Il aurait retiré son chèque bancaire de 25 millions de francs Cfa émis à l'ordre du Trésor public. Neuf candidats se lancent donc dans la course pour le fauteuil présidentiel. Qui succédera à l'actuel président, Denis Sassou-Nguesso, qui figure lui-même parmi les prétendants? Le souverain congolais est appelé à se prononcer, le dimanche 20 mars prochain, pour élire le prochain président de la République.

Candidat à sa propre succession, Denis Sassou-Nguesso se lance dans la course démocratique au fauteuil présidentiel, pour la quatrième fois. En 1992, il s'inclina devant le verdict des urnes dès le premier tour, face à Pascal Lissouba et feu Bernard Bakana Kolélas. En 2002, il n'eut pas de challenger de taille, le pays sortant d'une terrible épreuve dramatique: la guerre de 1997 qui lui permit de se hisser au pouvoir pour diriger une Transition de quatre ans et demi. Même chose en 2009 où il réussit une vaste alliance des forces politiques du pays. En 2016, le voilà de nouveau au front électoral, croisant le fer, cette fois, avec des transfuges de son pouvoir, décidés de clore sa longévité exceptionnelle à la tête du pays. En effet, sur les huit candidats qui l'affrontent,

quatre sont ses anciens ministres et conseiller: Guy-Brice Parfait Kolélas, André Okombi-Salissa, Claudine Munari née Mabondzot et Jean-Marie Michel Mokoko, le dernier à retourner sa veste contre lui. Pascal Tsaty-Mabiala est son opposant depuis le renversement du pouvoir de l'U.pa.d.s en 1997. Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou, Anguios Nanguia-Engambé et Michel Mboussi-Ngouari sont des concurrents qui ne constituent pas une menace électorale pour lui et peuvent même lui apporter des voix en cas de deuxième tour. Le derby se joue donc entre lui et les quatre candidats de l'opposition (Kolélas, Okombi, Munari, Tsaty-Mabiala et Mokoko). La stratégie de l'opposition est de l'entraîner au deuxième tour, afin de faire front commun autour de celui parmi eux qui ira au

deuxième tour, pour l'affronter avec plus de chance de le vaincre. Mais, cette stratégie risque d'être déjouée par l'émiettement des voix au premier tour. Denis Sassou-Nguesso dispose de solides alliés dans tous les départements du pays. Vieux routier de la politique congolaise, il a tiré des leçons fort éducatives de ses propres échecs, pour s'ériger aujourd'hui en un poids lourd unique de la scène politique congolaise. Autant dans son propre camp, il a dû taire les ambitions qui voulaient le pousser à la porte de sortie pour ouvrir la voie de sa succession, autant ses adversaires de la course présidentielle ne sont pas des leaders à la dimension de Pascal Lissouba ou Bernard Kolélas pour le terrasser. Si les observateurs internationaux ne le perçoivent pas, mais le bilan de sa gestion en termes de construction des infrastructures est un atout indéniable particulièrement dans l'arrière-pays. C'est un avantage imbattable sur lequel il met beaucoup de visibilité médiatique au niveau national, pour mieux en tirer un profit électoral. Le point sur lequel ses adversaires et les observateurs internationaux, particulièrement la presse, l'attaquent, c'est sa longévité au pouvoir (32 ans en deux séquences de 13 ans et 19 ans) et le fait d'avoir changé la Constitution de son pays pour pouvoir se représenter. Ce faisant, on le caricature comme n'étant

pas un démocrate sincère. Mais, c'est ignorer la volonté de tout un pan de l'opinion congolaise qu'il rassure par la stabilité et la paix qu'il a su garantir à son pays, eu égard aux traumatismes qui avaient suivi l'alternance pourtant démocratique de 1992. Pour beaucoup de Congolais, mieux vaut avoir affaire à celui dont on connaît déjà les habitudes, que de s'aventurer par simple désir d'une alternance qui risque de connaître les mêmes avatars que celle de 1992. C'est d'ailleurs les propos prophétiques de feu Charles David Ganao en 2009, lorsqu'il parlait de la vieille chaussure dont on est habitué: le Congo a connu 19 ans de paix et de stabilité lui ayant permis de faire un sérieux bond en avant en matière de développement, grâce au boom pétrolier de 2005 à 2015. Du coup, Denis Sassou-Nguesso arrive à retourner à son avantage, un point sur lequel il est beaucoup critiqué à l'étranger. Quoiqu'il en soit, le derby de l'élection présidentielle au Congo-Brazzaville s'annonce avec un certain suspense, entre les deux courants qui caractérisent aujourd'hui, avant les campagnes électorales, l'opinion nationale congolaise: ceux qui souhaitent l'alternance et qui choisiront parmi les candidats de l'opposition et ceux qui misent sur les acquis actuels et qui se prononceront pour Denis Sassou-Nguesso.

Joël NSONI

## Pourquoi la candidature de Luc Parfait Tchinianga-Mavoungou

Dans la décision n°004 qu'elle a rendue le 24 février 2016, la Cour constitutionnelle indique qu'elle a «reçu du préfet directeur général des affaires électorales, la lettre n°19/MID/DGAE du 22 février 2016 par laquelle il l'informe, selon les documents qu'il a reçus de la Direction générale du trésor, du non-paiement effectif de la caution de vingt-cinq millions de francs Cfa par Monsieur Tchinianga Mavoungou Luc Parfait; qu'il sollicite, de ce fait, de la Cour constitutionnelle, de «considérer comme nulle et de nul effet la déclaration de recette établie au profit de l'intéressé...»; qu'il joint, à cet égard, l'état nominatif de versement de la caution des candidats à l'élection présidentielle du 20 mars 2016» dressé par le directeur général du trésor en date du 20 février 2016 sur lequel ne figure pas le nom de Monsieur Tchinianga-Mavoungou Luc Parfait; qu'il y est, en outre, annexé la photocopie du chèque de trente-huit mille cent treize (38.113) euros remis à la direction générale du trésor par Monsieur Tchinianga Mavoungou Luc Parfait sur lequel sont indiquées les mentions suivantes: «chèque restitué à l'intéressé ce 22 février 2016» suivies de la signature de Monsieur Tchinianga-Mavoungou Luc Parfait; qu'il y a, dans ces conditions, lieu de considérer que le retrait dudit chèque par son émetteur alors que son montant servait au paiement de la caution exigée par l'article 48 nouveau, dernier tiret, de la loi électorale, pour la régularité de son dossier de candidature, équivaut au défaut de versement de ladite caution; que le dossier de candidature de Monsieur Tchinianga-Mavoungou Luc Parfait est, dès lors, rejeté».

### Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Francophone
6 mois	15.600	91 Euros
Retrait sur place:	15.600	182 Euros
Expédié:	23.400	Autres pays d'Afrique
1 an	31.200	96 Euros
Retrait sur place:	31.200	192 Euros
Expédié:	46.800	Europe
		96 Euros
		192 Euros
		Amérique-Asie
		100 Euros
		200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Finances

# Lancement des travaux du siège de la B.s.c.a-bank par le chef de l'Etat

Le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, procède, vendredi 26 février 2016, au centre-ville de Brazzaville, à la pose de la première pierre marquant le lancement officiel des travaux de construction du siège de la B.s.c.a-bank (Banque sino-congolaise pour l'Afrique), une banque commerciale à vocation africaine et universelle, qui est le fruit des relations politiques, économiques, commerciales et diplomatiques entre la République du Congo et la République Populaire du Congo.

Lors de la visite d'Etat du président chinois, Xi Jinping, en mars 2013, à Brazzaville, son homologue congolais, Denis Sassou-Nguesso, lui avait proposé d'ajouter le volet bancaire aux coopérations fort excellentes liant déjà les deux pays. Pour concrétiser cette idée, une «task force» composée d'experts bancaires congolais et chinois fut créée et le fruit de son travail a abouti à la signature, le 12 juin 2014, à Pékin (Chine), par les parties congolaises (Etat, S.n.p.c et investissements privés congolais) et la partie chinoise (Agricultural bank of China, A.b.c) du protocole d'accord ouvrant la voie à la création de la B.s.c.a bank (Banque sino-congolaise pour l'Afrique). La signature de cet accord avait eu lieu en présence des deux chefs d'Etat, Xi Jinping et Denis Sassou-Nguesso, lors de la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire des relations diplomatiques



La signature du protocole d'accord entre les deux pays en présence des deux chefs d'Etat.

entre leurs pays. Société anonyme au capital de 53.342.800.000 F Cfa, la B.s.c.a bank a une vocation nationale congolaise, avant de s'étendre progressive-

ment à la zone Cemac (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale). Elle se donne l'ambition de développer et d'améliorer la qualité des services bancaires au Congo et en Afrique, et prendre toute sa part dans le financement de l'émergence économique du Congo et de l'Afrique. Le président de son conseil d'administration est Rigobert Roger Andely, suivi de Jimin Tian comme vice-président, tandis que la banque est

dirigée par Jianyu Zhang, comme directeur général, et Patrick Hervé Obamby, son adjoint.

MM.

Election présidentielle

# Formation des agents de sécurité sur les règles de comportement

La campagne de sensibilisation sur les règles de comportement et d'engagement dans les opérations de maintien d'ordre a été lancée, mercredi 17 février 2016, à Brazzaville, par le général de division Guy-Blanchard Okoï, chef d'Etat-major général des F.a.c, coordonnateur du G.a.s (Groupe d'anticipation stratégique), en présence de Mme Cynthia Aoun, cheffe adjointe de la délégation régionale du C.i.c.r, basée à Yaoundé.

Organisée en partenariat avec le C.i.c.r (Comité internationale de la Croix-rouge), cette campagne réunit 164 personnels de trois composantes de la Force publique: F.a.c (Forces armées congolaises); gendarmerie nationale et police nationale. Elle a pour objectif de renforcer le professionnalisme des responsables des différents dispositifs opérationnels engagés dans la mission de sécurisation de l'élection présidentielle du 20 mars 2016, afin d'obtenir d'eux et



Photo de famille avec le général Okoï (en bas). Vue partielle des participants (en haut).

de leurs personnels, le strict respect des normes de conduite et d'usage de la force, au cours des opérations de police et de maîtrise de la violence. Après Braz-

zaville, cette campagne va s'étendre sur toute l'étendue du territoire national.

A.P MASSAMBA



## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DU CONGO



### PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE (PACADEC)

Secteur : Gouvernance économique et Réformes financières

Référence de l'accord de financement : 2100155019170

N° d'Identification du Projet : P-CG-KFO-001

La République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du «Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise (PACADEC)», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de «Recrutement d'une firme chargée de réaliser l'étude de faisabilité pour le développement d'un parc agro-industriel et la facilitation de l'investissement privé agricole au Congo».

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :  
Activité 1 : Analyse de l'existant et Elaboration du Plan d'Affaires

- Analyse du cadre réglementaire, légal et institutionnel et recommandations ;
- Analyse du marché existant (filères, industries, volumes de production, volumes de ventes, emplois) Analyse de la demande (besoins locaux, besoins à l'exportation) ;
- Etablissement d'un plan d'affaires spécifiant les filères prioritaires sélectionnées, les projections à court/moyen/long terme en termes de volumes et d'emplois.

Activité 2 : Evaluation du site et des Besoins en Infrastructures

- Evaluation du site (localisation, propriété foncière, topographie, état du sol, infrastructures existantes, etc.) ;
- Plan directeur et évaluation de l'infrastructure (foncier,

énergie, transport, connectivité).

Activité 3 : Elaboration d'un Modèle Economique et Financier

- Estimations de coûts du projet proposé, l'impact économique, y compris la viabilité financière et économique par le calcul coût-bénéfice rapport, le taux de rendement interne, et d'autres l'analyse financière ;
- Propositions de mesures d'incitations fiscales et financières ;
- Définition des modèles de rentabilité et de financement Public/Privé
- Analyse financière (coûts directs et indirects) ;
- Analyse des retombées socio-économiques (emplois directs et indirects, croissance du PIB, impact sur la pauvreté, impact sur la santé publique, impact sur les populations autochtones, impacts sur la population féminine).

Activité 4 : Elaboration d'un Modèle de Gouvernance

- Modèle de gouvernance (clarification des rôles et responsabilités des Ministères concernés, formalisations de plans d'action spécifiques pour chaque Ministère) ;
- Modèle organisationnel (cartographie des acteurs, rôles et responsabilités, indicateurs de suivi et comitologie) ;
- Définition d'une stratégie d'accompagnement et de conduite du changement.

Activité 5 : Plan de mise en œuvre et appel d'offres.

- Plan de mise en œuvre ;
- Gestion d'un appel d'offres concurrentiel.

L'Unité de Coordination du projet invite les cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant

qu'ils sont qualifiés pour les dites prestations (documentation, référence des prestations similaires, expérience dans les missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants» de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012» qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi de 08 heures à 16 heures (heure locale).

Les expressions d'intérêt doivent être déposées/envoyées par courrier ou courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard, le 09 mars 2016 à 12 heures, heure locale et porter expressément la mention : «RECRUTEMENT D'UNE FIRME CHARGÉE DE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN PARC AGRO-INDUSTRIEL ET LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE AGRICOLE AU CONGO». L'adresse à laquelle les manifestations d'intérêt doivent être envoyées est la suivante :

République du Congo  
Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise (PACADEC)

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur des Projets PADE-PACADEC  
Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez  
Brazzaville-Congo  
Tél : (242) 06 668 24 31 /05 574 18 75 ;  
e-mail : [pade.pacadec@yahoo.fr](mailto:pade.pacadec@yahoo.fr)

Le Coordonnateur p.i.

**Benoît NGAYOU**

Des pluies de nature à dérouter les spéculateurs du temps à Brazzaville

Les Brazzavillois ne maîtrisent plus la météo et se demandent où est passée la petite saison sèche. Il faut dire que ces derniers jours, il a plu abondamment dans la partie Sud du pays. Des pluies diluviennes. Il n'a manqué que les coups de tonnerre. Des pluies qu'on a coutume de voir souvent au mois d'avril. Ce qui se passe est de nature à dérouter plus d'un spéculateur du temps. Une femme octogénaire se trouvant dans un minibus s'est interrogée: que se passerait-il au ciel qui nous vaut ces pluies? Un cerbère de la climatologie a évoqué l'effet des changements climatiques. Un autre a affirmé qu'en janvier et février, ce n'est pas une saison sèche, mais plutôt, une période de ralentissement de pluies. Soucieuse, la pauvre femme n'en était pas convaincue et leur a posé une autre question: n'aurions-nous donc plus notre petite saison sèche d'antan? Evasifs étaient ses interlocuteurs.

Un ravin menaçant du côté du quartier Mahité à Mfilou

Comme si cela ne suffisait pas d'avoir affaire à des pluies, à cette période inhabituelle de l'année, celles qui sont tombées samedi 20 et lundi 22 février 2016, à Brazzaville, ont tellement balayé tout sur leur passage que certains quartiers vivent dans l'angoisse. Car l'érosion s'installe et rogne à grandes dents routes et bordures de route, ici, ponts et canalisations, là. A Mfilou, notamment au quartier Mahité, on parle du ravin qui se forme sur le tronçon de route qui mène vers l'hôpital de l'Amitié Congo-Chine, en passant derrière le C.e.g de ce quartier. Il menace les habitations qui se trouvent en bordure de cette route. Les ouvrages en béton armé construits de part et d'autre de la route se sont effondrés. A d'autres endroits, ils ont carrément sauté ou se sont effondrés. C'est un spectacle extraordinairement désolant et triste. Les travaux de cette route avaient été confiés à la société Socofran, qui a, malheureusement, abandonné le chantier. Le travail important qu'elle avait commencé est sur le point d'être complètement réduit à zéro. De même que la montée vers la mairie de cet arrondissement, à partir du rond-point Mahité, commencée par la société S.g.e.c. Le député Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou s'est rendu sur les lieux, en début de semaine. Une descente largement médiatisée. Suffira-t-elle, pour décider les pouvoirs publics à relancer les travaux abandonnés par les sociétés Socofran et S.g.e.c?

Des gros nids de poule au rond-point Mouhoumi à Mfilou

Aborder le rond-point Mouhoumi, à Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville, n'est plus qu'un cauchemar pour les automobilistes. De gros nids de poule se sont creusés à cet endroit. La dégradation du goudron est due au manque d'entretien, depuis plusieurs mois. Non seulement le bitume est en train de disparaître sous l'effet conjugué de la circulation et de l'érosion, mais on note aussi la présence des bancs de sable à ce rond-point, le caniveau étant bouché. Au point qu'il s'y forme toujours un embouteillage monstre, aux heures de pointe, les automobilistes étant obligés de ralentir à cet endroit. D'autres prennent carrément les rues parallèles, pour éviter les nids de poule. Malgré l'état épouvantable de la route goudronnée, les pouvoirs publics donnent l'impression d'être indifférents: rien n'est fait. Parfois, ce sont des badauds qui y placent des pierres, pour faciliter la circulation, mais ils exigent 50 ou 100 francs Cfa aux automobilistes, pour chaque passage.

Des voleurs emportent un câble électrique à Kibina-Malanga Ndi

Un câble électrique d'environ 60 mètres a été arraché et emporté par des voleurs, la nuit du mardi 23 au mercredi 24 février 2016, dans une rue de Kibina Malanga-Ndi, un quartier de Madibou, le huitième arrondissement de Brazzaville. Pour commettre cet acte, les malfrats auraient profité de la pluie qui tombait cette nuit-là sur la ville-capitale. Ils ont donc opéré tranquillement. En se réveillant, les habitants dont les domiciles sont connectés à ce câble ont constaté qu'ils n'avaient plus d'électricité, contrairement à leurs voisins. Evidemment, ce n'est qu'après qu'ils se sont rendus à l'évidence que leur câble a été dérobé, provoquant ainsi leur indignation.

Et les «Bébés noirs» qui ne cessent de semer la terreur à Brazzaville!

La police nationale a du pain sur la planche, au regard de la persistance du phénomène «Bébés noirs», à Brazzaville. Après les quartiers Nord et Centre, ces délinquants ont déplacé leurs champs d'opération à Baongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. La semaine dernière, ils y ont été repérés, notamment à Mpissa, un quartier de cet arrondissement, dans le secteur de l'hôpital de base (ex-C.n.s.s). Ils ont sauvagement agressé des visiteurs sortant de cet hôpital. Les «inciviques» de Nimbi Nlolo, alertés, ont bouclé le quartier, pour les mettre hors d'état de nuire. Certains auraient été pourchassés jusqu'à la lisière de Makélékélé, le premier arrondissement. En tout cas, les «Bébés noirs» auraient pris la poudre d'escampette. On se demande pourquoi ce phénomène persiste dans la ville.

Des blessés dans un accident à Ngamakosso

Un accident stupide s'est produit, mardi 23 février 2016, à Ngamakosso, un quartier de Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville. Un véhicule de marque Toyota et un autobus de la S.t.p.u (Société de transport public urbain) sont entrés en collision. Le choc était tel que l'autobus a été entraîné dans un caniveau, à hauteur du commissariat de police du quartier Ngamakosso. Quelques blessés ont été signalés, parmi les passagers.

Jean-Marie Michel Mokoko relaxé, mais la procédure se poursuit

Dans un communiqué de presse publié lundi 22 février 2016, la police nationale informe que le général Jean-Marie Michel Mokoko a été reçu à la D.g.s.t (Direction générale de la surveillance du territoire). «Il a été entendu en présence de son avocat par l'officier de police judiciaire commis à cet effet. Au terme de son interrogatoire qui s'est déroulé conformément aux dispositions du code de procédure pénale, le général Jean-Marie Michel Mokoko a été relaxé. La procédure se poursuit et l'intéressé est tenu de se présenter à la Direction générale de la surveillance du territoire, chaque fois que l'enquête l'exige».

Hommage à Boutros Boutros-Ghali, l'Africain

Il s'en est allé, le Dr Boutros Boutros-Ghali. Il a tiré sa révérence à 93 ans, le 16 février dernier. Ancien ministre des Affaires étrangères des raïs Sadate et Moubarak (1977-1991), figure emblématique de la diplomatie égyptienne en Afrique, il fut le premier africain Secrétaire général des Nations unies (1992-1996). Il était la caution de l'Egypte vis-à-vis de l'Afrique, alors que le pays était en réalité tourné vers le Moyen-Orient et le monde arabe. Les Egyptiens modernes se considèrent, en effet, comme des Arabes et non comme des Africains. Mais Boutros Ghali, ce ministre presque immuable, aimait ancrer son pays sur l'africanité à laquelle lui croyait.



Dr Boutros Boutros-Ghali.

Entre 1980 et 1990, on le rencontrait toujours dans les couloirs de la Maison de l'Afrique, à la C.e.a (Commission économique pour l'Afrique), pendant les réunions de l'O.u.a. C'était le Monsieur Afrique de l'Egypte. C'est lui qui dirigeait presque invariablement les délégations de son pays aussi bien aux conseils des ministres qu'aux conférences des chefs d'Etat. Chrétien copte dans un pays à majorité musulmane, il était aussi l'un des rares francophones dans le gouvernement égyptien. Son nom évoque, pour moi, trois souvenirs marquants: l'agenda pour la paix; la bataille pour la succession au secrétariat général des Nations unies et le génocide rwandais.

L'on se rappellera que dans le contexte de la fin de la guerre froide, l'O.u.a (l'ex Organisation de l'unité africaine) venait d'adopter, le 11 juillet 1990, sa fameuse Déclaration sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent dans le monde (1). Il s'en était suivi une réflexion profonde sur la redynamisation de l'O.u.a qui a débouché par

la création d'un Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique, adopté au Caire (Egypte), en juin/juillet 1993. Presqu'au même moment, Boutros Boutros-Ghali, alors secrétaire général de l'Onu, présentait, le 17 juin 1992, son agenda pour la paix. Publié en 1995, il s'agissait, au départ, d'un rapport demandé, le 31 janvier 1992, par le Conseil de sécurité qui voulait «une étude et des recommandations», «sur le moyen de renforcer la capacité de l'Organisation dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix et sur la façon d'accroître son efficacité dans le cadre des dispositions de la charte». Le secrétaire général se saisit donc de cette opportunité, pour définir un nouveau cadre conceptuel de la sécurité. Pour lui:

- la diplomatie préventive avait pour objet d'éviter que des différends ne surgissent entre les parties, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible; - le rétablissement de la paix

visait à rapprocher des parties hostiles, essentiellement par des moyens pacifiques tels que ceux prévus au chapitre VI de la Charte des Nations unies, ayant pour objet de mettre fin aux conflits et préserver la paix une fois qu'elle a été instaurée grâce au maintien de la paix. Il s'agissait donc de revenir aux principes du chapitre VII de la Charte de San Francisco (25 juin 1945) et même aux principes fondateurs de la S.d.n (Société des Nations). Il a ajouté à ces trois notions, celle de consolidation de la paix après les conflits, action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix, afin d'éviter une reprise des hostilités. Voilà son apport essentiel.

Après la seconde guerre du golfe, (Tempête du désert), sans doute parce qu'il ne l'approuvait pas, la diplomatie américaine ne lui a pas pardonné son indépendance. Il fallait l'évincer et ne pas lui donner la chance d'un deuxième mandat. Il serait alors

le premier secrétaire général à ne pas bénéficier d'un second mandat. Les Africains auraient perçu cela comme une discrimination. On va donc ménager la susceptibilité africaine, en élisant à sa place un autre Africain, le Ghanéen Kofi Annan. Ce qui fut fait, et ce successeur aura deux mandats, offrant ainsi à l'Afrique deux secrétaires généraux réussis.

Ce successeur n'était autre que son adjoint, chargé des opérations de maintien de la paix. Comment était-ce possible? Et il y avait justement, au Rwanda, une mission de maintien de la paix de l'Onu connue sous la dénomination de Minuar. Elle y était déployée début novembre 1993. Elle connaîtra la pire tragédie de l'Onu en 1994 avec le génocide rwandais. Boutros Ghali et son adjoint vont se rejeter la responsabilité de cet échec qui va entacher le mandat de secrétaire général. Cet échec était, en fait, voulu par d'autres. Il le paiera par sa non-réélection en 1996.

Il est difficile d'oublier le climat qui a caractérisé cet événement opposant deux Africains. Dans les milieux diplomatiques africains, c'est à peine si l'on n'évoquait pas la trahison et la rivalité non pas entre Arabes et Africains, mais entre francophones et anglophones. Boutros Ghali reste dans la mémoire africaine comme un grand Africain, un secrétaire général indépendant, une victime de la politique des grands et de la trahison des siens, impuissant face à un drame qui marquera l'Afrique à jamais. Paix à son âme!

Gustave Pana ZOULA  
Ancien Fonctionnaire de l'ex-OUA

Note:  
1- Déclaration AH6/DECL.I XXXV.

Election présidentielle du 20 mars: ce que les Congolais attendent

Depuis que la date de l'élection présidentielle a été annoncée, nombreux sont les Congolais qui vivent dans une grande anxiété et avec la peur au ventre: «Le mois de mars serait-il toujours porteur de malheurs: 4 mars, 18 mars, 23 mars...»? Et toutes les rumeurs que diffusent la radiotrottoir, tous les provocateurs et les oiseaux de mauvais augure contribuent à accroître anxiété et peur au sein de la population.

La paix des cœurs et la tranquillité des esprits

Les Congolais veulent vivre «dans la paix des cœurs et la tranquillité des esprits», pour reprendre l'expression du président Denis Sassou-Nguesso. Aussi, exigent-ils des campagnes électorales et des élections totalement apaisées. «Plus jamais un autre 5 Juin», «plus jamais des balluchons sur la tête», ne cessent-ils de répéter. Ce «plus jamais», ils le disent à tous les politiciens en général et à tous les candidats à l'élection présidentielle en particulier. «En aucun cas, les élections ne peuvent constituer un prétexte pour ne pas aimer son prochain, quel qu'il soit; l'adversaire politique ne peut jamais être comme un ennemi à abattre» (Message des évêques du Congo, 25<sup>ème</sup> assemblée plénière du 21 au 27 avril 1997).

Dans ce contexte électoral, le chef de l'Etat en exercice, Denis Sassou-Nguesso, est constitutionnellement, légalement et naturellement le premier garant de la «paix des cœurs et de la tranquillité des esprits» des Congolais, de la sécurité, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale. Comme il avait si bien dit lors de la Conférence nationale souveraine, il assumera, en toute responsabilité, son devoir envers le peuple et le pays. Sans doute.

II- Le respect par tous les politiciens des articles 57, 58, 61 de la Constitution

Certes, le chef de l'Etat est premier plan. Mais, tous les candidats ainsi que les partis, les associations, les comités et clubs de soutien, les lobbies (intérieurs et extérieurs) sont tout autant responsables de cette paix. Par leurs déclarations, leurs agissements, la manière de conduire leur campagne électorale. Ils doivent rassurer les populations. A cet effet, tous doivent se conformer notamment aux dispositions des articles 57, 58 et 61 de la Constitution qui stipulent: «Le parti politique rassemble les citoyens pour la conquête et la gestion pacifiques du pouvoir autour d'un projet de société dicté par le souci de réaliser l'intérêt général» (article 57); «Il est interdit aux partis politiques de s'identifier à un département, à une commune, à un district, à une communauté urbaine ou rurale, à une religion, à une ethnie ou à un clan» (article 58).

En outre, les partis politiques (et leurs candidats) doivent se conformer aux principes suivants, notamment: «Le respect, la sauvegarde et la consolidation de l'unité nationale; la poursuite de la satisfaction de l'intérêt général du peuple congolais; la proscription de l'intolé-

rance, de l'ethnicisme, du sectarisme et du recours à la violence sous toutes ses formes...» (Article 61).

Ainsi donc, la loi suprême du pays exige que tout candidat à l'élection présidentielle se présente et se comporte en «rassembleur des citoyens» et non être une cause de division, une pomme de discorde, une source de peur au sein du peuple congolais. Celui-ci exige, comme l'ont écrit les évêques du Congo, «la paix qui bannit toute peur de l'autre, tout désir de vengeance, tout besoin d'arme de guerre». Par ailleurs, à tous les politiciens et candidats à la présidence de la République du Congo, s'adressent pertinemment ces paroles de Saint-Pierre: «Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, veillant sur lui..., non pour un gain sordide, mais avec l'élan du cœur...» (Première épître de Saint Pierre 5, 2). Oh oui! Le gain sordide, l'enrichissement fulgurant.

Lourde responsabilité du peuple chrétien

Dans cette exigence de la sauvegarde de la paix des cœurs et de la tranquillité des esprits, tout le peuple congolais assume, lui également, sinon au premier plan, une grande responsabilité. En effet, c'est lui qui est le faiseur des rois. Car, le politicien (chef de parti, candidat à l'élection présidentielle) qui n'a aucun peuple mobilisé, organisé et militant derrière lui n'est que l'ombre de lui; celui qui est porté uniquement par sa tribu, son ethnie, son village, son département, des amis... est sujet à caution, un danger pour le pays.



Antoine Malonga.

C'est pourquoi, justement, les évêques congolais exhortent les chrétiens engagés dans les partis politiques, les associations et les comités de soutien et les différents Etats-majors des campagnes des candidats d'une part et ceux faisant parties des forces de l'ordre d'autre part à agir de par leur baptême et leur fonction royale, «pour stigmatiser ce qui pourrait être mépris de la Constitution et des lois..., falsification dans l'élaboration des listes électorales et la proclamation des résultats...». Et comment? «Vivez votre baptême non seulement à travers votre prière, mais à travers votre engagement social pour que vos partis (et vos candidats) ne prennent jamais les chemins du mensonge», de la haine, de la division, du tribalisme, de l'ethnicisme, de la «villagisation» des candidats, de la démagogie, de la tricherie...

Antoine MALONGA

Victime d'un A.v.c (Accident vasculo-cérébral)

## Le journaliste Ludovic Abbia évacué au Maroc, grâce à une action de solidarité inédite

Ludovic Abbia, animateur sur la chaîne de télévision privée D.r.t.v (Digital radio television) de «Fiesta tombola buaka» (une émission musicale) et «Pili Pili» (animation thématique à téléphone ouvert sur des questions socioculturelles), a été victime d'un A.v.c (Accident vasculo-cérébral), le vendredi 12 février 2016, vers 11h30, au siège du Fespam (Festival panafricain de musique), à Brazzaville. Alors que, micro en main, il intervenait sur le devenir de ce festival. Répondant ainsi à la rencontre qu'a organisée cette institution avec ses partenaires locaux de la musique. Aussitôt l'accident arrivé, celui-ci a été conduit au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) où il a été pris en charge.



Ludovic Abbia.

Le soir de l'accident, un collectif, composé de chroniqueurs de musique, musiciens et autres sympathisants, s'est retrouvé au restaurant «La Bonne humeur», à Poto-Poto (arrondissement 3), pour bâtir une stratégie de récolte de fonds, en vue de parer au plus près à une évacuation sanitaire de Ludovic Abbia vers le Maroc, pour des soins on ne peut plus soutenus. Cette initiative a pris le nom de «Action soutenons Ludovic Abbia, chaîne de solidarité». Elle a été placée sous la coordination bicéphale de Bernard Bouka, président de l'U.m.c (Union des musiciens congolais), pour les relations avec la famille, et Benoît Narcisse Tchichimbi, chroniqueur de musique dans l'émission «Tam-Tam» sur Télé Congo et directeur artistique des Tam-Tam d'Or (les trophées de la musique congolaise). Grâce à la main tendue de l'ensemble des personnes contactées, dont certains de leur propre initiative, d'ailleurs, l'objectif «évacuation

absolue» a été atteint, et c'est le samedi 20 février 2016, à 4h du matin, que Ludovic Abbia est parti au Maroc, par un régulier la Royal Air Maroc, aménagé spécialement pour son cas. «Nous avons mis en exergue notre crédibilité, car ce n'est pas évident de faire sortir des poches des gens autant d'argent par bonne volonté. Que n'a-t-on pas entendu de certains... Nous étions animés de bonne foi, c'est le plus fort et n'oublions pas que nous sommes des hommes publics. L'argent que nous avons obtenu dans nos caisses à nous a pris en charge l'entièreté de l'évacuation de Ludovic Abbia», a déclaré Benoît Narcisse Tchichimbi. Soulignons que cette chaîne de solidarité constitue une première dans notre pays. En effet, ce genre d'action ne se constate que pour les enterrements. Or, là, il s'agissait de regrouper des énergies pour un vivant qui est hospitalisé et dont la vie dépendait d'une évacuation sanitaire nécessitant des

moyens financiers colossaux urgents. Objectif atteint, bravo les gars! Il convient de souligner: le management des chroniqueurs de musique et des musiciens dans la récolte de fonds; la sympathie des téléspectateurs qui ont énormément intervenu lors des plateaux télévisés spécialement accordés par la D.r.t.v et sur l'infoline (05.532.17.61); bien évidemment, la sollicitude financière de: PDG Wilfrid Otoka, qui prend en charge tous les frais d'hospitalisation au Maroc, et qui, auparavant, a contribué pour 5.000 dollars aux frais d'évacuation; le président Remy Ayayos Ikounga de l'A.C. Léopards; le ministre des sports et de l'éducation physique, Léon Alfred Opimbat; la société Brasco, qui a pris en charge les frais de mission du médecin accompagnateur et avec qui Ludovic Abbia est en contrat de sponsoring

avec l'émission «Fiesta tombola buaka»; Privat Ndeke (maire de Talangai; Gervais Hugues Ondaye (commissaire général du Fespam); Monsieur le maire de Ouesso; les chaînes privées MNTV, Top TV, et Yakala FM; Sergio Ambeto, dit Sergio A; Roga-Roga (PDG d'Ibroks productions); Kévin Mbouandé Mbenga (patron de l'orchestre Patrouille des stars authentique), Doudou Copa de Mi Amor, Jonas Ikango «le Rebelle», Clémence Avou-nou; le service commercial de Brasco; les chroniqueurs de musique; les musiciens. «L'action a abouti à quelque chose d'honorable. On nous le dit, chaque jour maintenant, que tout s'est bien passé. Nous nous rendons compte que nous (chroniqueurs de musique et musiciens) avons une véritable crédibilité et un capital de confiance relationnelle que nous pouvons et devons mettre au service des autres hommes publics et célébrités, comme nous, dans le sens de la généralisation de cette chaîne de solidarité. Nous y travaillerons...», a conclu Benoît Narcisse Tchichimbi. Aux dernières nouvelles, Ludovic est bien arrivé et a commencé à subir les premiers examens médicaux dans une clinique réputée du Maroc. Un représentant de l'action de solidarité se rendra, le lundi 29 février 2016, au Maroc, pour s'enquérir de l'évolution des soins et apporter un réconfort à Ludovic Abbia.

Séverine EGNIMBA

## Le Diamantaire, chanteur camerounais basé à Cuba

### Il chante «Avec Sassou, on vit prospère»

Basé à La Havane, capitale de Cuba, de nationalité camerounaise, le chanteur Le Diamantaire (Albert Legrand, à l'état civil) a composé une chanson en l'honneur du président congolais, Denis Sassou-Nguesso, candidat à l'élection présidentielle anticipée prévue le 20 mars 2016. Intitulée «Avec Sassou, on vit prospère», ce single est un véritable hymne de campagne de l'actuel chef de l'Etat congolais.



Le Diamantaire, lors d'une prestation.

Le Diamantaire a réalisé son single avec des artistes camerounais, grâce à l'association Festi 3A pour l'émergence culturelle, aux destinées de laquelle préside Hugues Vogel Goma-Tsonda, journaliste, responsable des programmes à la chaîne privée D.r.t.v (Digital radio television). La chanson «Avec Sassou, on vit prospère» est disponible en version audio et vidéo. Elle sera diffusée, notamment, sur les chaînes de radio et de télévision congolaises, certainement, dès l'ouverture de la campagne de l'élection présidentielle, prévue le 4 mars 2016. D'ailleurs, l'auteur camerounais de la chanson en l'honneur du président Denis Sassou-Nguesso séjournera à Brazzaville, du 29 février au 7 mars 2016. A cette occasion, il procédera à la dédicace du fruit de son ingéniosité.

Signalons que l'association Festi 3A pour l'émergence culturelle est enregistrée au Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, sous le n°404 du 17 août 2015. Elle fera sa sortie officielle, le 1<sup>er</sup> mars 2016, à Brazzaville, a confié Hugues Vogel Goma-Tsonda.

Cette association à but non lucratif a pour objet, entre autres: la coopération entre les artistes congolais et ceux des pays étrangers; l'animation des ateliers de création musicale et artistique; l'organisation des rencontres culturelles telles que: les marchés des arts, expositions, concerts, spectacles de rue, théâtre, séances cinéma; et la mise en place des jumelages culturels des villes. Le siège social de cette association est, provisoirement, fixé au n°9 de la rue Loandjili, à Moukondo (arrondissement 4 Mougali de Brazzaville).

S.E.

Vient de paraître

## «L'impact des T.i.c dans le processus des migrations féminines en Afrique centrale»

Paru aux Editions L'Harmattan-Paris et préfacé par Laurent Charles Boyoma Assala, *L'impact des T.i.c dans le processus des migrations féminines en Afrique centrale*, est un ouvrage collectif rédigé par Brice Arsène Mankou et Thomas Essono, respectivement Dr en Sociologie, à l'Université de Lille1(France) et enseignant-chercheur, chef de Département de l'Edition et des Arts graphiques à l'Ecole supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication (E.s.s.t.i.c-Université de Yaoundé2), au Cameroun.



Brice Arsène Mankou.



Thomas Essono.

Cette production regroupe l'ensemble des communications du colloque international portant sur l'impact des T.i.c (Technologies de l'information et de la communication) dans les processus des migrations féminines en Afrique Centrale, qui s'est tenu les 11 et 12 avril 2015, à l'amphithéâtre de l'E.s.s.t.i.c, au Cameroun. Les communications présentées abordent cet impact de manière différenciée, aussi bien par leur forme, leur style que par leur contenu. De l'ensemble des communications, on retiendra, surtout, l'aspect interdisciplinaire qui, sur la thématique de la cybermigration maritale, a permis d'avoir des contributions des sociologues des

migrations, des spécialistes des sciences de l'information et de la communication(S.i.c), de la Psychologie, de l'Anthropologie, de la Géographie et des Sciences de l'éducation. «Si la «cybermigration maritale», ce nouveau concept forgé dans le contexte de la mondialisation, semble se développer dans certains pays de la sous-région Afrique centrale, comme le Cameroun, où les jeunes femmes se servent d'Internet dans le but non seulement de trouver des conjoints européens, mais aussi de migrer, ensuite, dans les pays du Nord, aujourd'hui, Internet est à la base de ce qu'il convient de nommer «cyberstratégies» des femmes en Afrique centrale. D'où l'intérêt de déve-

opper un axe de recherche susceptible de questionner ces nouvelles formes de migrations féminines du XXI<sup>e</sup> siècle qui se jouent grâce aux T.i.c», ont précisé les auteurs du livre. Il est axé sur quatre axes majeurs: - Les mobilités matrimoniales des femmes africaines. Cet axe se propose d'analyser les différentes formes que prennent les unions matrimoniales contemporaines des femmes africaines en situation de migration. L'un des enjeux majeurs de cet axe est d'analyser les parcours de

ces femmes, depuis leur pays de départ, jusqu'à leur arrivée dans le pays d'accueil. S'agissant du deuxième axe relatif aux questions statutaires engendrées par les migrations féminines, il a pour objectif de décrire et d'analyser les formes de réussites sociales engendrées par le fait migratoire. Plusieurs femmes migrantes ont grâce à ces mobilités pu créer des micros entreprises qu'elles gèrent souvent en couples et qui quoique relevant du secteur informel, participent à une petite échelle à créa-

tion de la richesse des pays d'accueil. Dans cette perspective, le rôle joué par les migrantes dans les pays d'origine et les activités économiques qu'elles mettent en place et les envois de fonds de ces migrantes constituent autant de préoccupations majeures que cet axe souhaite analyser. - Internet et les projets migratoires des femmes africaines. Dans un contexte marqué par la mondialisation, il s'agit de mesurer l'impact des T.i.c, d'une manière générale, et Internet, en particulier, dans la phase de préparation des projets migratoires des femmes en Afrique. Comment se construit des parcours migratoires féminins dans les pays d'Afrique où Internet

est devenu aussi bien un lieu d'attraction et de distraction, après les bistrotts et le cinéma? - L'identité des femmes migrantes. Cet axe répond à la problématique qui consiste à considérer que l'on connaît très peu ces migrantes. Qui sont-elles? D'où viennent-elles? Pourquoi migrent-elles? Ce sont autant de questions soulevées par cet axe qui va dégager une typologie de ces migrantes, pour comparer les motivations ou les perceptions de la migration, par exemple, entre migrantes issues des zones rurales ou urbaines.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Droit de réponse

Le syndic liquidateur de B.a.b sort de son silence: voici la vérité vraie sur l'affaire de la liquidation de B.a.b

Nous avons suivi tout le tapage médiatique qu'a fait le débiteur, en l'occurrence Monsieur Ayi Odzali, directeur général de la société Boissons africaines de Brazzaville nouvelle gestion, en sigle B.a.b, à propos de son entreprise. Nous vous présentons l'essentiel de ce dossier. Depuis le 4 novembre 2015, par jugement du Tribunal de commerce de Brazzaville, répertoire n°085, rôle civil n°199, la société B.a.b nouvelle gestion a été mise en liquidation. Mais, pour quelles raisons le Tribunal de commerce de Brazzaville l'a-t-il fait?

En réponse à cette question, il sied de faire remarquer que suivant les dispositions de l'article 2 de l'Acte uniforme sur les procédures collectives d'apurement du passif, la liquidation des biens est une procédure qui consiste à réaliser l'actif en vue d'apurer le passif; et elle n'est prononcée contre une société que lorsque celle-ci a déjà franchi le seuil clinique de la cessation des paiements, laquelle suppose qu'un débiteur soit dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

A la différence du redressement judiciaire, la liquidation des biens n'est prononcée contre un débiteur que lorsque ce dernier n'a pu faire une proposition de concordat de redressement sérieux ou n'a pu le faire purement et simplement. C'est le cas de la B.a.b.

En effet, pendant toute la durée de la procédure devant le Tribunal de commerce de Brazzaville, les dirigeants de B.a.b n'ont pu proposer au tribunal un concordat sérieux de redressement. Est «dit concordat sérieux», un plan de relance dans lequel le débiteur fait la proposition des mesures de sauvetage de son entreprise, accompagné des modalités de désintéressement des créanciers, acceptée par ces derniers et homologuée par le tribunal.

En d'autres termes, ce concordat, tout en préservant et en favorisant l'assainissement de l'entreprise, assure le paiement des créanciers dans des conditions acceptables. Il doit donc comporter des mesures de redressement de l'entreprise et un plan de paiements des créanciers théoriquement satisfaisants.

Or, les mesures de redressement ne pouvaient être réalisées en l'absence d'une comptabilité fiable et régulière. En effet, il sied de noter qu'en se référant au greffe du Tribunal de commerce, il a été établi que depuis plus de cinq ans durant, la B.a.b nouvelle gestion n'avait plus jamais déposé ses bilans, ses états financiers de synthèse, conformément à l'article 269 des actes uniformes de l'Oha-da sur les sociétés commerciales.

Cette société, ne tenant plus une comptabilité, fonctionnait de façon purement empirique. A la fin de chaque journée de vente, son directeur général, le nommé Ayi Odzali, venait demander les recettes auprès de la caissière, pour les empocher sans pour autant se préoccuper de la vie des travailleurs dont les salaires ne cessaient d'être revus à la baisse. Le salaire de base était ramené à 30.000 frs pour chaque agent, alors que le moins payé en bonne fortune percevait près de 200.000 frs. «Cette me-gestion a exposé la B.a.b à des difficultés récurrentes, lesquelles remontent à 2002», tel que l'a affirmé son ex-directeur de la production, Monsieur Lefouoba. «La courbe de production de B.a.b avait commencé à décroître et n'a jamais pu être remontée jusqu'à la faillite

pure et simple de la société», a-t-il ajouté.

Ces difficultés étant accablantes, le directeur général a commencé à compresser le personnel, en procédant à des licenciements d'ordre économique, sans pour autant pouvoir verser aux agents leurs indemnités de licenciement. La B.a.b, qui accumulait des dettes et ne pouvait plus payer les créances des fournisseurs, de la C.n.s.s, du fisc et de bien d'autres, preuve qu'elle avait même déjà consommé son capital social, puisqu'elle ne pouvait même plus payer les charges indispensables au fonctionnement de la structure, en l'occurrence les factures d'eau et d'électricité. En conséquence, la S.n.e et la S.n.d.e avaient cessé d'alimenter l'usine en eau et en électricité. Comment une entreprise de cette taille pouvait-elle produire de la boisson, sans ces deux denrées? En tout cas, nous laissons à chacun le soin de répondre à la question. Vous comprenez bien que les difficultés de la B.a.b remontent bien avant les événements dramatiques du 4 mars 2012, dont s'est saisi le directeur général, pour justifier les difficultés chroniques et profondes de son entreprise.

A propos, il est évident que le 4 mars 2012 n'a nullement été la cause de la ruine de B.a.b, mais plutôt une occasion en or pour celle-ci, de trouver des financements qui puissent lui permettre de se revitaliser, en voulant soutirer à l'Etat congolais, des bagatelles sommes d'argent, en se faisant passer pour victime. Le dossier 4 mars 2012, a affirmé le chef de département juridique de la société, «est un dossier monté de toutes pièces». Bien des raisons plausibles le démontrent. En effet, si vous allez sur le site, le premier constat est que tous les murs de clôture de l'usine sont restés intacts, les bureaux n'ont pas été démolis et les machines sont restées à l'état initial. Bref, le système industriel n'a pas été endommagé, sauf une petite partie de la toiture du magasin de stockage qui, semble-t-il, a volé en éclats. Juste après ces explosions, l'usine a repris sa petite production artisanale.

Confrontée à des difficultés de trésorerie, la direction générale de la B.a.b a dû recourir, pour son fonctionnement, au concours de ses agents, pour obtenir d'eux des emprunts qui puissent lui permettre d'acheter les matières premières. A titre d'illustration, celle-ci avait souscrit un prêt de 3.000.000 F. Cfa, avec l'un de ses agents qui venait de percevoir son indemnité du 4 mars 2012, pour s'acheter du sucre pour la production. La B.a.b ne pouvait plus obtenir des prêts auprès de ses grossistes, puisqu'elle était sacrée mauvais payeur de dettes. Sa production était réduite à deux palettes par jour. Cette situation s'est dégradée au fur et à mesure.

Pour preuve, le recyclage des bouteilles de jus qui se faisait d'ordinaire par des machines appropriées, était, dorénavant,

fait à la main, uniquement avec l'eau, sans désinfectant, par les agents. La propreté de chaque bouteille, vous vous en doutez, dépendait de la force physique et de l'endurance dont pouvaient faire montre les travailleurs qui, le plus souvent, étaient affaiblis par la faim, faute de rémunération.

Cet employeur a donc fait ingurgiter aux Congolais des microbes. Voilà la réalité vraie de cette société dont certains prétendus observateurs avertis ont affabulé et affirmé que la décision de liquidation du Tribunal de commerce était fallacieuse et ont crié au scandale, au complot et à la mafia! Ils ignorent que, déjà le même Tribunal de commerce de Brazzaville avait accordé à la requête de la société, un délai de grâce (conféré ordonnance du 3 mai 2013, rôle commercial 203; répertoire n°042). Ils ignorent aussi que le site se trouve, depuis lors, recouvert d'herbes, preuve de ce qu'il n'était plus en activité. (Cf. les images produites de la demande du Syndic sur D.r.t.v, en date du mardi 9 février 2016.) Cet arrêt d'activité, qui est qualifié par la jurisprudence comme une mise de la clé sous le paillasson par ses dirigeants, devrait entraîner, purement et simplement, l'ouverture d'une procédure de liquidation. (Suite logique).

Ainsi, devant cet état de fait, quelle serait, pour lesdits observateurs, la décision à prendre, s'ils étaient à la place du Tribunal de commerce de Brazzaville saisi des faits? Un employeur de ce genre, a-t-il le droit de faire un tapage médiatique, en se faisant passer pour le garant des emplois de ses agents? Emplois qu'il a lui-même mis en péril? Nous vous laissons le droit de répondre à ces questions.

Aujourd'hui, les travailleurs de B.a.b qui se trouvent dans une situation de précarité extrême, n'attendent du syndic que le paiement de leurs droits. Cette décision, qui a été rendue le 4 novembre 2015, a fait l'objet d'un appel, le lendemain, interjeté par le directeur général Ayi Odzali, appel qu'il considère, à tort bien entendu, comme devant entraîner la surséance des opérations de liquidation régulièrement menées par le syndic.

Or, il convient de porter à la connaissance du public que les décisions de justice rendues en matière de liquidation des biens d'une personne morale sont, en application des dispositions de l'article 217 de l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, exécutoires de plein droit par provision, malgré appel. Autrement dit, par le biais de son conseil, l'appel interjeté par le débiteur, donc M. Ayi Odzali, ne saurait entraîner l'arrêt des opérations de liquidation.

Bien conscient de cela, celui-ci a, à côté de son appel, en date du 19 novembre 2015, matérialiser une requête de défense à exécution devant la Cour d'appel de céans, en application de la délibération de la Cour suprême du Congo, en date du 18 janvier 1986. Le Procureur général près la Cour d'appel de céans prenait des réquisitions de sursis à exécution du jugement du Tribunal de commerce de céans, en date du 30 novembre 2015. Une précision de dates mérite, cependant, d'être donnée.

Certes que la requête de défense à exécution date du 19 novembre 2015, mais cette requête a été déposée et reçue au greffe de la Cour d'appel de céans le 24 novembre 2015. Subséquemment, la date à considérer ici n'est pas celle de la requête, mais plutôt celle qui saisit la cour, en l'occurrence

celle du 24 novembre 2015. Or, bien avant le dépôt de ladite requête et la prise des réquisitions par le parquet général, le syndic de liquidation de B.a.b avait, en date du 23 novembre 2015, signé une promesse synallagmatique de vente qui vaut vente selon les dispositions de l'article 1589 du code civil. Ce qui suppose que l'exécution du jugement du Tribunal de commerce avait déjà été entamée.

C'est pourquoi, se fondant sur la jurisprudence constante de la Cour commune de justice et d'arbitrage, en sigle C.c.j.c.a, d'après laquelle lorsque l'exécution d'une décision a déjà été entamée, celle-ci ne peut plus s'arrêter, ni être arrêtée, le syndic liquidateur avait sollicité puis obtenu du parquet général, des réquisitions de rétractation de celles ayant requis le sursis. Ce qui, aujourd'hui, laisse libre cours au syndic liquidateur de poursuivre les opérations de liquidation, sous réserve de la suite que donnera la Cour d'appel à la procédure de défense à exécution. La loi est dure, mais c'est la loi. C'est donc à tort que le débiteur et ses avocats montent sur tous les toits, pour critiquer la personne des syndics qui ne font que le travail pour lequel ils ont été requis, et ce, dans le strict respect de la loi en la matière.

S'agissant de la fameuse promesse synallagmatique de vente âprement critiquée par voie de presse par le débiteur, nous voulons relever la duplicité de ce dernier qui semble ignorer la teneur de ladite promesse qui, pourtant, contient des clauses de réserve. En effet, le débiteur reproche au syndic d'avoir bradé «son patrimoine», en le vendant à dix milliards, sans une préalable évaluation, alors que la promesse de vente précise bien, à sa page 3, au paragraphe 5, que ce prix est fixé sous réserve d'évaluation de tous les actifs. Cette évaluation est aujourd'hui en cours.

En plus, Monsieur Vincent Pena-Pitra Yoba n'a pas signé personnellement la promesse synallagmatique de vente, comme l'affirment le débiteur et ses avocats, mais ne l'a fait qu'en qualité de représentant légal de D.c.i désignée syndic liquidateur, au même titre que Monsieur Edlin Jubelou Ayessa Vendzé, magistrat, juge au Tribunal de grande instance de Brazzaville. Pour s'en apercevoir, il suffit de lire à la page 4 de ladite promesse, la mention suivante: «Le syndic liquidateur de la société Boissons africaines de Brazzaville nouvelle gestion (B.a.b), représenté par Monsieur Vincent Pena-Pitra Yoba», à laquelle est de surcroît adjoint le cachet de D.c.i Sarl. Ce qui prouve à suffisance qu'il n'a pas signé en son propre nom. De même, si celui-ci avait signé seul ladite promesse de vente, c'est pour la seule et simple raison que son collègue Edlin Jubelou Ayessa Vendzé se trouvait, en cette période, à Paris, en France, pour des raisons professionnelles. Or, l'article 43 alinéa 2 de l'Acte uniforme relatif aux procédures collectives d'apurement du passif prévoit l'hypothèse où, en raison de certaines circonstances, le juge commissaire peut autoriser à l'un des syndics d'agir individuellement. Ce qui fut le cas en l'espèce.

Maintenant que le ciel assombri naguère par le tintamarre fait par le débiteur est déblayé, venons-en aux effets du jugement ayant prononcé la liquidation de B.a.b. Suivant les dispositions de l'article 53 de l'Acte uniforme précité, «la décision qui prononce la liquidation des biens d'une personne morale emporte,

de plein droit, dissolution de celle-ci; en d'autres termes, par cette décision, la B.a.b cesse d'exister».

L'alinéa suivant renchérit que «cette décision emporte, de plein droit, à partir de sa date, et ce jusqu'à la clôture de la procédure, dessaisissement pour le débiteur de l'administration et de la disposition de ses biens présents et de ceux qu'il peut acquérir à quelque titre que ce soit, sous peine d'invalidité de tels actes». Les actes, droits et actions du débiteur concernant son patrimoine sont accomplis ou exercés, pendant toute la durée de la liquidation des biens, par le syndic agissant seul en représentation du débiteur.

A la lecture de toutes ces dispositions, il convient de faire remarquer, simplement, que depuis le 4 novembre 2015, date du jugement de liquidation, le directeur général Ayi Odzali était alors dessaisi de la gestion et de la disposition de tout son patrimoine. De facto, celui-ci n'a plus, sous aucun prétexte, le droit de passer un quelconque acte, fut-il de simple administration, avec qui que ce soit, au nom ou pour le compte de B.a.b.

C'est dire que le prétendu protocole d'accord qu'il aurait signé le 23 décembre 2015 avec une poignée d'agents acquis à sa cause, qui, investigation faite, sont pour la plupart ses parents, protocole par lequel ils prétendent terminer tout litige y relatif, comme le prévoit l'article 4 de ladite convention, est, dès lors, purement et simplement non avenu, pour défaut de qualité.

De même, la liste dressée par Maître Yvon Sow, huissier de justice, dans son exploit du 23 et 24 décembre 2015, des agents de B.a.b dont il certifie sur la foi de son serment avoir payé les droits, est truffée d'irrégularités grotesques. Pour s'en convaincre, sur cette liste, on enregistre les noms de deux agents décédés depuis bien longtemps, en l'occurrence feux Mouélé Michel et Akoundou Bertin, qui, pourtant, ont été mentionnés comme avoir été percevoir leurs droits. Nous avons convoqué leurs ayants droit pour qu'ils viennent nous dire s'ils avaient été percevoir les droits, en lieu et place de leur défunts parents, ils ont répondu par la négative. Jugez-en vous-mêmes.

En plus, le montant total des droits que l'huissier dit avoir payé aux agents s'élèvent à 57.488.752 F. Cfa. Ce montant divise au nombre de 44 agents figurant sur ladite liste, chacun d'eux aurait perçu un million trois cent six mille cinq cent soixante-deux (1.306.562) F. Cfa. Cependant, il est établi après investigation faite, que certains agents comme Biyela Gerry, Poaty Stella, Lithe Hugues, Bambi Boueya et Mbemba Hugues portés sur ladite liste, n'ont jamais perçu leurs droits pour ne s'être jamais présentés. Certains autres agents, comme Koussafouka Cécile, Bidounga Alta Chrislin et autres n'ont perçu que des sommes allant de 17.000 à 62.500 F. Cfa, au lieu de 1.306.562 F. Cfa, comme l'aurait donné les calculs. Ce qui prouve à suffisance que même le montant de 57.488.752 F. Cfa porté ci-dessus, n'est pas exact.

A ce niveau de démonstration, il apparaît très limpide que le débiteur et ses avocats, Maîtres Jean René Gomez et Philippe Esseau, qui, pourtant, sont auxiliaires de justice et exercent leur office sous la foi d'un serment, sont, à n'en point douter, des personnes dont la moralité est fortement douteuse. Notre bilan a été sérieusement remis en cause et nous avons été reproché

d'avoir, semble-t-il, exagérément augmenté le montant des créances et surélevé les provisions.

Déjà, nous nous posons la question de savoir sur la base de quels documents le débiteur et ses avocats critiquent notre bilan simplement d'étape d'ouverture de la liquidation et non du bilan de B.a.b, alors que ladite société, depuis cinq ans durant, n'a jamais déposé les états financiers de synthèse et de bilan annuel au greffe du Tribunal de commerce de céans, comme le prescrit l'Acte uniforme sur la comptabilité des entreprises. C'est donc à tort qu'ils le font, puisque l'article 55 alinéa 1 de l'Acte uniforme fait obligation au débiteur de se présenter, dans les trois jours de la décision d'ouverture, devant le syndic muni de ses livres comptables, en vue de leur examen et de leur clôture.

En l'espèce, le dirigeant de B.a.b ne l'ayant pas fait, le syndic a procédé ainsi qu'il est dit à l'alinéa suivant du même texte, en dressant «à l'aide des livres, documents comptables, papiers et renseignements qu'il s'est procurés grâce aux déclarations de créances faites par les créanciers», un état de situation qu'on a appelé bilan d'ouverture d'étape de la liquidation. Qu'il soit retenu que ce bilan est le cumul des dettes de B.a.b pendant plusieurs années et ce n'est pas tout, puisque jusqu'à ce jour, le syndic ne cesse de se voir notifier des déclarations de créances. Tout cela est fait sous l'œil vigilant du juge commissaire.

Parlons du juge commissaire, «celui-ci veille au déroulement rapide de la procédure et aux intérêts en présence; il statue sur les demandes, contestations et revendications relevant de sa compétence, dans le délai de huit jours à partir de sa saisine; passé ce délai, s'il n'a pas statué, il est réputé avoir rendu une décision de rejet de la demande».

Dans la liquidation de B.a.b, cette fonction est dévolue à une dame de fer, Christine Goma Maniongui, magistrat, président de la Chambre sociale à la Cour d'appel de céans. Sa ténacité et sa loyauté seules suffisent à obliger le syndic à agir dans le strict respect des procédures; et si les requêtes qui lui sont adressées par le syndic aboutissent à des ordonnances, c'est parce qu'elles sont faites dans le respect de la loi. Pour s'en rendre compte, rapportez-vous aux articles visés dans les ordonnances du juge commissaire et vous comprendrez.

Pour terminer, le syndic voudrait rappeler aux avocats du directeur général Ayi, en l'occurrence Maîtres Jean René Gomez et Philippe Esseau, que c'est devant les prétoires des juridictions qu'ils sont censés exercer leurs offices d'avocats et non en faisant le tapage médiatique, tout en jetant le discrédit sur la justice devant laquelle ils plaident. Les magistrats n'ont fait et ne font que leur travail selon la loi et vous le savez.

Et au débiteur, de se ressaisir, en se gardant de jeter l'opprobre sur la justice de son pays qui n'a fait que constater sa gestion catastrophique de l'entreprise, depuis plusieurs années. Il n'a qu'à s'en prendre à lui-même. Aux journalistes, de dépassionner les sujets, de mener des investigations, avant de faire leurs publications, car c'est gênant de lire sur un journal de la place, que le procureur général du Tribunal de commerce de Brazzaville qui avait initialement pris une décision en faveur du Groupe B.a.b s'est, finalement, rétracté. Or, près d'un tribunal, quel qu'il soit, est rattaché un procureur de la République et non un procureur général, comme cela a été dit. N'oublions pas que notre presse est jugée de l'extérieur en fonction de ses publications. Alors, ins-truisons-nous d'abord, avant de tenir notre plume. A bon entendeur, salut!

**Armand Guy Richard Ndinga Okossa, représentant des aveugles au comité national de coordination, de suivi et d'évaluation...**

**«Les P.v.h doivent s'impliquer complètement dans le processus de résolutions de leurs problèmes»**

Membre de l'Ong «Viens et vois», représentant des aveugles au comité national de coordination, de suivi et d'évaluation du plan d'action national pour les personnes handicapées, membre de la commission contrôle et vérification du comité paralympique national congolais, à Brazzaville, Guy-Richard Ndinga Okossa évoque, dans l'interview qu'il nous a accordée, entre autres, les préoccupations des handicapés du Congo.

*\*M. A. Guy Richard Ndinga Okossa, où en êtes-vous avec la défense des droits de la personne vivant avec handicap au Congo et son épanouissement?*

\*\* La défense des droits de la P.v.h (Personne vivant avec handicap) et son épanouissement, dans notre pays, sont les raisons qui nous motivent à nous organiser en associations ou Ongs. Ces raisons doivent faire qu'on nous reconnaisse pleinement notre qualité de sujet de droit. Nous sommes comme tous les autres des êtres vivants et notre handicap ne devrait pas servir de prétexte, ni être une raison pour nous reléguer au second rang; cela ne devrait pas être aussi, pour nous, une raison de nous tenir à l'écart de la société, pour demeurer des moins que rien continuant à vivre aux dépens de ceux qui nous écoutent. La politique de la main tendue, que nous hissons sans gêne, ni honte, au détriment de nos valeurs et droits, devrait s'arrêter. Cette politique met en déroute bon nombre d'associations des P.v.h et, nous oppose entre nous, car elle est loin de contribuer au bon développement social de la P.v.h.

*\*Malgré l'existence des associations, les P.v.h continuent à réclamer, comment expliquez-vous cela?*

\*\* Effectivement, malgré l'existence des associations qui militent depuis des années, pour le bien de cette catégorie de personnes, malgré nos forces réunies au sein de l'Unhaco depuis des années, malgré des lois et décrets publiés et des instances mises en place au profit de la P.v.h, que l'on soit encore là, en train de réclamer, fait réfléchir. Finalement, qu'est-ce que nous, personnes vivant avec handicap, faisons, et voulons faire de nous-mêmes? La désolation grandissante du dysfonctionnement du comité national de coordination, de suivi et d'évaluation du plan d'action national pour les personnes handicapées, le souci de faire de la direction générale en charge des P.v.h, une direction centrale et les interrogations autour des lois, au profit des P.v.h, restées sans textes d'application, sont autant d'inquiétudes qui devraient nous sortir du mutisme. Depuis 1990, avec l'avènement de la démocratie dans notre pays, on dénombre, aujourd'hui, plus de 50 associations des P.v.h, toutes poursuivant les



Guy-Richard Ndinga Okossa.

mêmes buts et objectifs.

*\*Que suggérez-vous, pour que les choses changent?*

\*\* Au lieu d'être impressionnant en nombre, pour ne continuer à essuyer que des mélancolies, il serait souhaitable, pour l'intérêt de la P.v.h, de réfléchir en termes de regroupement d'associations par catégorie de handicap, et de nous constituer en une fédération nationale, comme au Niger, au Burkina Faso. Cela nous rendrait plus fort et nous donnerait davantage d'influence, pour remettre, avec détermination, sur les rails, les articles 234 et 235 de la constitution du 6 novembre 2015; le train de la problématique de la personne vivant avec handicap. Nous, P.v.h, devrions donc nous impliquer, complètement, dans le processus de résolution de nos problèmes. Nous en avons, aujourd'hui, les ressources humaines nécessaires, pour y parvenir, car

nous comptons, désormais, parmi nous, des universitaires très haut diplômés, donc, des cadres, des sachants.

*\*Qu'attendez-vous du Conseil national consultatif des personnes vivant avec handicap?*

\*\* Avec cette institution, l'occasion nous sera donnée de montrer notre capacité à nous approprier cette instance, laquelle agira en lien direct avec le Ministère en charge des P.v.h, et de poser nos problèmes réels, en donnant des avis et suggestions au gouvernement sur la condition et la meilleure prise en charge de la personne vivant avec handicap, dans notre pays. Si nous laissons s'envoler, comme une fumée, cette occasion qui nous est offerte sur un plateau d'or, et permettons aux autres de parler à notre place, il n'y aura jamais de bon diagnostic, ni de bonnes solutions à nos problèmes, car c'est nous qui vivons au quotidien nos difficultés, injustices, maltraitements, stigmatisations. Personne, alors personne ne pourrait être plus sensible que nous-mêmes aux difficultés que nous rencontrons, à ce que nous subissons. C'est pourquoi, pour les échéances électorales de 2016, les 15% de la population congolaise que nous représentons, devrions soutenir le candidat qui, dans son projet de société, fait une part belle à la condition de la personne vivant avec handicap.

Propos recueillis par Alain-Patrick MASSAMBA

**Troisième circonscription Lumumba**

**Maurice Mavoungou a édifié ses mandants sur l'élection présidentielle anticipée**

A l'instar des autres partis politiques et associations proches de la majorité présidentielle faisant appel à la candidature de Denis Sassou-Nguesso à l'élection présidentielle du 20 mars prochain, les populations des quartiers 110, 111, 112 et 115, de la troisième circonscription électorale Lumumba (Pointe-Noire), conduites par leur député, Maurice Mavoungou, affectueusement appelé «Ya Momo», se sont retrouvées, dimanche 31 janvier 2016, au Forum Mbongui, pour une journée de solidarité et d'échange, en vue de mieux comprendre les enjeux de l'heure. Parmi les invités à cette rencontre, Gaëtan Nkodia, député de Tié-Tié 1. A l'issue de cette rencontre citoyenne, les populations ont demandé à Denis Sassou-Nguesso de se présenter à l'élection présidentielle anticipée du 20 mars prochain.



Une vue des mandants à la rencontre.

Les déclarations libérées par les représentants de chaque quartier ont eu pour toile de fond l'appel à candidature de Denis Sassou-Nguesso à l'élection présidentielle qui pointe à l'horizon. Pour eux, Denis Sassou-Nguesso est le seul et unique sauveur du Congo à poursuivre l'œuvre de modernisation et d'industrialisation du pays.

Maurice Mavoungou a invité, à cette occasion, la population à se faire recenser et à voter le président actuel. «Nous avons fait appel à candidature à Denis Sassou-Nguesso, pour qu'il soit candidat. Il ne suffit pas qu'il soit candidat, mais il faut lui apporter les voix dans les urnes. Apporter les voix suppose avoir été inscrit sur les listes électorales. Ceux qui ne se sont pas encore fait inscrire, il vous reste quinze jours pour le faire. Accomplissons cet acte citoyen sans hésitation. Nous attendons de vous une forte participation, le jour du vote. Et surtout, ne vous trompez pas de candidat! Le nôtre, c'est Denis Sassou-Nguesso», a-t-il déclaré.

Equateur Denis NGUIMBI

**OFIS** store Shopping. No limit.

**Ordinateur GX 760\***  
+  
**Imprimante HP 1515**

**STOCK LIMITÉ**

**145.000 FCFA HT**

\*Reconditionné

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offerts

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

**CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO**  
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE  
OFFICE NOTARIAL GALIBA  
Me Henriette Lucie Arlette GALIBA  
3, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, Marché Plateau, Centre-ville  
B.P: 964/Tél.: 05 540-93-13; 06 672-79-24  
Site: www.notairegaliba.com/ E-mail: notaire\_galihen@yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

**WAN REN**  
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Capital social: 1.000.000 Francs CFA  
Siège social: Brazzaville, OCH, Mougali 2  
RCCM: 16 B 6313  
REPUBLIQUE DU CONGO

**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE**

Aux termes d'un acte authentique, en date du 27 janvier 2016, reçu par Maître Henriette L. A. GALIBA, Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré le 02 février 2016, à la recette des impôts de Baongo, folio 020/1, numéro 213, il a été constitué une société Commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

**Forme juridique:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

**Dénomination sociale:** «WAN REN»;

**Siège social:** Brazzaville, quartier OCH, Mougali 2, République du Congo;

**Capital social:** Un Million (1. 000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales, de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites;

**Objet social:** la société a pour objet principal, tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger:

- Le bâtiment et les travaux publics (Construction et/ou réhabilitation);
- La réalisation des études de projets d'ingénierie et de construction des infrastructures;
- La réalisation des travaux de construction civile et de montage industriel.

**Apports en numéraire:** Par acte portant déclaration notariée de souscription et de versement, reçue par le Notaire sous-signé, le 27 janvier 2016 et enregistré le 02 février 2016, à la recette des impôts de Baongo, folio 020/2, numéro 214, le Souscripteur Unique de la société a intégralement libéré ses parts sociales;

**Gérance:** Conformément aux dispositions statutaires, Madame Huanhuan FENG a été nommée en qualité de Gérante de la société, sans limitation de durée;

**Dépôt au Greffe:** Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 10 février 2016, sous le numéro 16 DA 129;

**Immatriculation:** La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le même jour, sous le numéro 16 B 6313, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Pour insertion légale,  
**Maître Henriette L. A. GALIBA,**  
Notaire

**Paroisse Notre Dame de Fatima de Mpila  
(Archidiocèse de Brazzaville)**

**Une messe pour la consolidation  
de la paix au Burundi et en R.D. Congo**

Le père Jean-Marie Bukasa Malu, curé de la paroisse Notre Dame de Fatima de Mpila, chantre de la paix et président fondateur de l'Ong Afrika Telema, qui milite pour la paix et l'unité en Afrique et dans le monde, a célébré jeudi 18 février 2016, une messe pour la consolidation de la paix au Burundi et en R.D. Congo. C'était en l'église Notre Dame de Fatima à Mpila, où l'on pouvait noter la présence, parmi les invités, de Marcel Ganongo, administrateur-maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement Ouenzé, les délégués des communautés burundaise et congolaise (R.D. Congo), résidant à Brazzaville, ainsi que la chrétienté paroissiale.

Dans son homélie, le père Jean-Marie Bukasa Malu a donné la symbolique de cette messe initiée par Afrika Telema, pour la consolidation de la paix au Burundi et en R.D. Congo, deux pays en proie à des conflits politiques ces dernières années. «Nous nous plaignons du manque de paix dans nos nations alors que dans nos propres maisons, nous sommes loin de vivre cette même paix. L'Afrique est en pleurs, à cause des situations, des conflits, du terrorisme, des guerres qui amènent injustement la mort dans nos sociétés respectives et dans notre beau continent. Nous avons associé à cette messe, les communautés du Burundi et de la R.D. Congo vivant à Brazzaville pour que l'unité, l'amour, la compréhension, la tolérance, le respect mutuel

les conduisent à un climat de paix et que la concorde nationale règnent dans leurs pays respectifs. En cette année de la miséricorde divine, nous implorons la miséricorde de Dieu afin qu'il accorde sa grâce aux frères et sœurs vivant dans ces deux pays, la joie de vivre dans la paix et de travailler ensemble pour l'avènement d'une Afrique où il fait beau vivre», a conclu le père Bukasa Malu. Outre les intentions de prières pour la consolidation de la paix dans ces deux pays, les participants à cette messe n'ont pas manqué d'élever aussi leurs prières vers le Très-Haut pour que l'élection présidentielle anticipée du 20 mars prochain en République du Congo se déroule dans la paix et la concorde nationale. Avant la fin de la messe, quelques chansons



Père Jean-Marie Bukasa Malu.



On reconnaît à l'extrême gauche Marcel Ganongo.

diffusant des messages de paix contenues dans deux Cd, l'œuvre du père Bukasa ont été présentées à l'assistance. Pascal BIOZI KIMINOU

**Troisième dimanche de Carême-C-**

**«Convertissez-vous, dit le Seigneur! Sinon...»**

Textes: Ex 3, 1-8.13-15; Ps 102; 1Cor 10, 1-6.10-12; Lc 13, 1-9

Chers frères et sœurs, Après une vue d'ensemble du parcours, puis la première grande étape avec Abraham (premier et deuxième dimanche de Carême), en ce troisième dimanche, la première lecture suit son propre rail, et s'arrête aux événements importants de l'Histoire Sainte avec l'étape de Moïse, le libérateur. Tandis que Saint Paul pour sa part (2ème lecture), médite sur une expérience négative du désert, pour nous demander de ne pas la répéter; et dans l'évangile Jésus part de faits divers pour nous inviter à la conversion. Par peur de ne pas être pris au sérieux par Pharaon (1ère lecture), Moïse demande à Dieu: quel est ton nom? Dans la mentalité d'alors, la connaissance du nom donnait pouvoir sur celui qui le portait, permettait de «capter» un dieu, de l'invoquer efficacement (Cf. Sophie Kessler, «Le Nom des langues dans la Bible et la tradition hébraïque», Paris, 2009, pp 67-88). Mais Dieu ne saurait être ainsi à la merci des hommes. Sa réponse: «Je suis celui qui suis» est plutôt un refus de se nommer. En même temps, ce «Je suis» doit être entendu, dans le langage sémitique, par: «Je suis là», je suis auprès de toi, je suis celui qui vient délivrer. Enfin le «Je suis» peut être compris par opposition aux dieux païens qui, eux, ne sont pas. Ni la familiarité, dite du sacré, qui s'habitue aux objets sacrés et à Dieu, ni la peur du scrupuleux et de l'angoissé devant un Dieu inquisiteur, et encore moins l'indifférence détachée d'un Voltaire (toursuré en 1709) vis-à-vis du dieu des philosophes, l'être absolu, espèce abstraite et vague qui n'a rien à nous dire. Mais la crainte filiale, un des sept dons de l'Esprit Saint; elle nous donne un tel sens de la grandeur de Dieu et de sa proximité en même temps. Sommet de la Bible! Dieu se dit sans se nommer! Et nous le découvrons en nous couvrant le visage. Buisson ardent, feu qui purifie le cœur encombré de tout sauf de Sa Parole, et l'enflamme d'amour pour le convertir. Dans l'évangile, des gens rapportent à Jésus un fait divers, une affaire de résistants, des Galiléens que Pilate avait fait massacrer, à l'image de certains Pilates d'aujourd'hui qui font la honte de notre Afrique. D'ailleurs en conclusion de la 44ème Assemblée Plénière, les évêques du Congo n'ont pas manqué de souligner au n°28: «Aux hommes politiques de notre pays... nous vous invitons, par la miséricorde de Dieu, à ne pas faire de la politique le lieu de règlement de comptes, ni de résolution de vos conflits d'intérêt... dans la gestion des affaires de notre pays, ne vous limitez pas à vos intérêts personnels; au contraire, cherchez à privilégier le bien commun...». Pour ne pas conclure... Il fut un temps où j'étais fervent, généreux, sans compromis. Le Christ entra chez moi en ami, en intime. Je lui avais donné la clé de la porte arrière, il entra comme il voulait. Je brûlais. Peu à peu, ces visites m'ont gêné: entrant par derrière, il traversait inévitablement mon domaine plus personnel où, depuis un temps, le désordre s'installait. Il me demandait des explications que j'écartais évasivement, prétextant mon manque de temps, mes occupations... Un jour, il trouva la porte arrière fermée. Il fit le tour, entrant par la porte officielle. Je me suis excusé: «J'ai égaré la clé.» Depuis je le reçois encore, mais par cette porte de tout-venant, quand d'autres sont là, ce qui me préserve de ses questions plus directes. Nous en sommes aux politesses, aux conversations de routine. Parfois je la regarde, cette porte arrière de mon cœur. Les herbes, depuis, ont poussé, sauvages et hautes, la serrure doit être rouillée. Plusieurs fois il est revenu frapper à cette porte. Je me cachais, faisais semblant de n'être pas là. Chaque fois, cela m'a rendu malade. Au fond, je voudrais bien... comme au temps des ferveurs premières... D'après le père Lev Gillet (connu aussi comme «Un moine de l'Eglise d'Orient»), dans «Le visage de lumière», Editions de Chevetogne (Belgique), 1966.

Eric Béranger N'SONDE  
Prêtre en mission pastorale en Italie

**Musique religieuse**

**Un nouvel album de l'abbé Guy Roland Mouyamba sur le marché**

Prêtre du diocèse de Kinkala, l'abbé Guy Roland Mouyamba vient de réaliser son premier album de chant religieux au Congo intitulé: «E Matondo» (Oui, merci). Composé de dix titres exclusivement des chants exécutés en langues locales (lari, lingala, téké), cet album est entièrement dédié au Cardinal Emile Biayenda. «E Matondo», «Bimangu bia ya Yezu», «Sietokandi Ta», «Kutikeno Bimeme», «Bimangu biayenda», «Lutâmbi», «Wa sôlo», «Yaya tiya», «Monekene» et «Tara Kardinale» sont les dix titres qui meublent le nouvel album de ce prêtre. Le prix unitaire du Cd est fixé à 5.000 frs. Cfa.

Les fonds obtenus dans la vente de cet album contribueront à la cause de béatification et de canoni-

sation du vénéré pasteur, le Cardinal Emile Biayenda et au lancement des travaux de construction d'une chapelle



Abbé Guy Roland Mouyamba.

à Maléla-Bombé, son village natal. Le premier lot est en nombre très limité. Il sera disponible aux points de vente suivants:  
- Librairie de la Focbe (Centre des Polios-Moungali, chez Sr Marie Brigitte Yengo);  
- Radio Magnificat de Brazzaville (au C.i.o),  
- Paroisse Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville (au bureau des archives),  
- Auprès de M. Jean-Louis Bassinga (Couturier exerçant à proximité de la paroisse Saint Pierre Claver de Baco),  
- Paroisse Cathédrale Sainte Monique de Kinkala (au presbytère).  
D'autres points de vente seront ouverts à l'arrivée du deuxième lot, en mars prochain.  
Contact avec le compositeur et réalisateur: 05.348.51.00 / 06.900.50.40 / 06.997.67.01

**Point de vue**

**Chrétiens d'hier et d'aujourd'hui: le grand contraste des climats de l'expression de la foi**

L'Eglise missionnaire (1880-1960), c'est le temps de l'occupation coloniale et de la définition, par l'agent colonial, d'un cadre de vie pour les indigènes tout différent de celui qu'avaient créé leurs aïeux. Le dessein de la nouvelle société se forge dans un climat de grande violence, adouci, à la fin de la Grande guerre (1939-1945), grâce à une lecture plus intelligente de l'évolution de l'humanité par les élites occidentales. C'est pourtant dans ce contexte socio-historique difficile d'affrontement, de la barbarie occidentale et de la sauvagerie des indigènes que l'Eglise missionnaire s'implante et, plus vite que l'administrateur colonial, le missionnaire parvient à mettre un peu de discipline dans les mœurs des indigènes et de la correction dans certaines dimensions de leur vision du monde.

Les villages chrétiens où sont mêlés des sujets de diverses origines culturelles et ethniques sont certes de minuscules foyers culturels acquis progressivement à la modernité, mais leur influence sur des contrées entières du pays est immense. Progressivement, les mœurs s'adoucissent dans les milieux évangélisés; non certes à cause du fouet que volontiers les catéchumènes reçoivent au catéchisme, mais à cause de la

mise en lumière, par les missionnaires, des conditions opposant l'Evangile et bien des croyances indigènes. Les premières générations de chrétiens hésitent un temps. Celles qui suivent tournent résolument la page. Les meilleurs sujets, du moins. C'est alors que même des milieux païens sortent des prêtres indigènes à la foi solide et de grande dignité morale (le cardinal Biayenda, et quelques autres avant lui: Mahonde, Mboko Raymond, Tchibassa,



Dominique Ngoïe-Ngalla.

Rock Nkounkou...). C'est à leur temps que la reculade des croyances sorcellaires brutales est nette; elles se terrent. Ces manifestations sauvages ne referont surface que dans l'Afrique indépendante. Elles deviennent alors, même pour le pouvoir, un moyen de gouvernement. Si les activités sorcellaires se terrent à l'époque coloniale, ce n'est pas parce l'Administration coloniale a

mis en place des juridictions qui veillent et poursuivent en justice les auteurs des violences et délits résultant des croyances en la sorcellerie, mais aussi de l'inculcation, par les missionnaires, des valeurs chrétiennes qui élèvent peu à peu le niveau de conscience personnelle de ceux qui les intériorisent et en font les principes d'orientation de leur conduite. Cette formation religieuse s'était, par ailleurs, accompagnée, à la même époque, d'une éducation de la sensibilité qui rendit aptes les meilleurs sujets à apprécier, dans l'ordre esthétique, le juste et le beau. L'auteur de ce texte en apporte un témoignage: analphabète parfait mais véritable virtuose du tam-tam et de la sanza, son père, chrétien exemplaire, se passionna pour la musique d'Eglise (le baroque, J.S Bach). Et jusqu'à sa mort, ce chrétien des temps missionnaires s'opposa à l'usage du tam-tam dans la célébration du rite chrétien. Il jugeait le tam-tam impropre et incapable de servir de support à la prière

**ANNONCE**

Il est mis en vente des lunettes optalmologiques pour lecture avec différents degrés (0,75 à 6) à un prix symbolique, au Centre des Polios, siège de la Focbe (Fondation Cardinal Emile Biayenda), sis derrière les 10 Maisons, à Moungali, le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Brazzaville, du lundi au vendredi, de 9h 30 à 13h.

La Fondation

et à la louange du Dieu de majesté. Le tam-tam et les tambourins ont, depuis, envahi les lieux de culte, à la demande pressante des prêtres et des pasteurs dont l'éducation musicale avait été négligée. Nous avons basculé dans l'ère de l'inculturation tapageuse qui s'accorde bien avec la grave crise socio-politique qui secoue l'Afrique post-coloniale, dont la particularité inquiétante est d'être hostile à la pensée réfléchie. A la place, surgit le tapage médiatique des slogans politiques ennemis de la raison. Dans ce climat délétère de grande pauvreté économique et de grave indigence de l'esprit, même en milieu chrétien et ecclésiastique, les croyances sorcellaires ont violemment refait surface et repris du service. Au lieu du culte, les célébrations tambourinées tiennent lieu de leur exorcisme. Les témoins de l'ère missionnaire en regrettent la sérénité et le sérieux. Parce qu'il ignore que l'éducation de la sensibilité est, chez des sujets culturellement pauvres, le meilleur moyen pour rencontrer Dieu, le peuple chrétien des bidonvilles et même de la cité huppée s'est accommodé de l'expression grimaçante de la foi que lui propose le clergé qui est pourtant supposé veiller à la qualité de la spiritualité de ce peuple chrétien. La médiocrité grimaçante des rituels de célébration liturgique est un ainsi devenue une culture, l'expression d'une certaine vision du monde du clergé qui l'impose à ses ouailles, à partir de la position de pouvoir qu'il occupe au sein de la famille des croyants.

Dominique NGOÏE-NGALLA

Lutte contre le V.i.h-sida

La société Chevron appuie l'U.d.l.s par le dépistage volontaire de la population de Pointe-Noire

La société Chevron Congo accompagne, depuis plusieurs années, l'U.d.l.s (Unité départementale de lutte contre le sida) dans la lutte contre le V.i.h-sida, à Pointe-Noire et dans le Kouilou. Cette année, un accent particulier est mis sur la promotion des opérations de dépistage volontaire au V.i.h-sida à l'intention des cadres et agents de la municipalité et de la population de Pointe-Noire.

Initialement prévus dans la semaine du 1er décembre 2015, dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de lutte contre le V.i.h-sida, c'est, finalement, au cours du mois de février que la société Chevron Congo a lancé les programmes de sensibilisation de la population de Pointe-Noire par la promotion des opérations de dépistage volontaire au V.i.h-sida. En partenariat avec le Coordonnateur de l'U.d.l.s, le Docteur Jean-Pierre Nkouendolo, et la Mairie de Pointe-Noire, le programme initié par Chevron Congo a ciblé les employés de la Mairie, de la gare centrale du C.f.c.o et du Port autonome de Pointe-Noire, ainsi que les vendeurs du nouveau marché du quartier O.c.h, connu sous le nom de «Marché de oui», et tous les autres habitants de la capitale économique. Pour assurer la réalisation de ce programme, l'U.d.l.s dispose d'une plateforme opérationnelle composée d'un médecin coordonnateur, d'une équipe médicale spécialisée dans la prévention et le dépistage volontaire au V.i.h-sida et d'un véhicule mobile de dépistage volontaire. Cette plateforme a été mise à la disposition des agents de la municipalité et de la population de Pointe-Noire, pendant deux semaines. Au cours de cette période, plusieurs activités de sensibilisation et de dépistage volontaire ont été réalisées et plus de dix mille personnes ont été sensibilisées sur le V.i.h-sida.

Plus de dix mille personnes ont été sensibilisées sur le V.i.h-sida.



Plus de dix mille personnes ont été sensibilisées sur le V.i.h-sida.



Photo de famille avec le député-maire de Pointe-Noire.

da, à travers l'animation des sessions d'éducation ou les focus groupes sur les

notions de base et les avancées en matière de V.i.h-sida à travers la thématique

«Oui au préservatif. Non à la discrimination. Oui au dépistage. Zéro contamination mère-enfant». Plusieurs dépliants sur le V.i.h-sida et préservatifs ont été distribués aux Pontenégrins venus en masse participer aux différents ateliers. A cette campagne de sensibilisation, plus de 500 personnes ont été dépistées au rythme de 100 à 150 personnes par site et par jour. Interrogé sur l'adhésion de la population à cette opération, le coordonnateur de l'U.d.l.s nous a confié sa satisfaction. «Il y a encore pas si longtemps, il fallait attirer la population, en distribuant de la nourriture et des tee-

shirts. Aujourd'hui, celle-ci vient tout à fait naturellement poser des questions et se faire dépister», a-t-il exprimé. Interrogée sur les raisons qui l'ont conduite à faire le test, Mme Charlotte Béassengue (39 ans), nous a confié que c'est la peur qui a été le catalyseur. «Ce matin, j'ai profité de la présence de ce véhicule mobile de dépistage en ce lieu, pour le faire, afin de connaître mon statut sérologique. Je demande à ceux qui sont encore hésitants de faire comme moi. Le sida existe aussi bien à Pointe-Noire qu'ailleurs. Se connaître soi-même

nous évitera beaucoup de contradictions au sein de la société», a-t-elle indiqué. Abordé sur la même question, Jean-Claude Tchimouéla (55 ans) a expliqué que les comportements doivent changer: «Nous allons dans les salons de coiffure où on utilise, parfois, du matériel dont on ne connaît pas l'origine. Au regard de tous ces faits, j'ai pensé faire mon test, ce matin, pour connaître si je suis déjà atteint ou non, afin de prendre les précautions nécessaires. Je remercie Chevron et ses partenaires, pour avoir lancé cette initiative». Pour sa part, M. Méthode Nkoua, coordinateur des projets communautaires de la société Chevron Congo, représentant Mme Katia Mounthault-Tatu, directrice des joint-ventures, des relations publiques et institutionnelles, a exprimé sa satisfaction pour la prise de conscience et l'engouement des jeunes à faire leurs tests de V.i.h-sida. «L'engouement des jeunes à se faire dépister est une avancée importante dans la lutte contre le V.i.h-sida», a-t-il déclaré. En conclusion, M. Roland Bouiti-Viaudo, député-maire de la ville de Pointe-Noire, a apprécié, à sa juste valeur, l'efficacité de ce programme qui, selon lui, mérite d'être renouvelé tous les trois mois, dans les différents quartiers de la ville, pour une amélioration nette des comportements de ses citoyens.

Equateur Denis NGUIMBI

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION  
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°271/2015/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	13685 du 08-12-15	Sect CG, bloc 74 ; Pile 12 ; Sup : 351,66m²	RUE BOTALA (MASSENGO)	9-BZV	IBATA NANGA
02	13696 du 09-12-15	Sect -, bloc ; Pile - ; Sup : 4.128,75m²	NGAMAKOSSO	9-BZV	SEKEMBELE Jean Christophe
03	13575 du 05-12-15	Sect P16, bloc ; Pile 11 ; Sup : 232,56m²	76, RUE KINTSELE	6-BZV	MVILAMPINI Suzanne
04	13827 du 31-12-15	Sect -, bloc ; Pile 12 ; Sup : 218,00m²	LA BLAIDE	7-BZV	ATIPO YANDZA Eric Brice
05	13828 du 31-12-15	Sect -, bloc ; Pile 19 ; Sup : 360,00m²	LA BLAIDE	7-BZV	ATIPO YANDZA Eric Brice
06	13680 du 08-12-15	Sect -, bloc ; Pile 9 ; Sup : 350,00m²	DJIRI MANIANGA	9-BZV	IBATA née AKENANDE Christine Marguerite
07	13687 du 08-12-15	Sect -, bloc ; Pile - ; Sup : 3.200,00m²	DJIRI MANIANGA	9-BZV	IBATA Pascal et IBATA Christiane Marguerite
08	10761 du 14-08-14	Sect BF, bloc ; Pile 6 ; Sup : 415,00m²	32, RUE OKOUNGOU (IMPOH MANIANGA)	9-BZV	YOULOU Yolande
09	13688 du 08-12-15	Sect P10, bloc 59 ; Pile 19 ; Sup : 232,47m²	127BIS, RUE TSABA	5-BZV	IBATA née AKENANDE Christine Marguerite
10	12477 du 20-05-15	Sect P4, bloc 121 ; Pile 17 ; Sup : 189,31m²	36BIS, RUE BAKOTAS	3-BZV	IKAMA Jean Jacques
11	13847 du 07-01-16	Sect P10, bloc 144 ; Pile 19 ; Sup : 328,73m²	125, RUE BOUZALA	5-BZV	ONDONGO MOUETOUA Joanne Valencia
12	13542 du 16-11-15	Sect T, bloc 26 ; Piles 6, 7, 8 ; Sup : 2.076,00m²	QUARTIER MPILA	5-BZV	O. Blanchard Guy
13	13845 du 01-02-16	Sect P10, bloc 128 ; Pile 8 ; Sup : 248,75m²	150, RUE ABOLO (QUARTIER OUENZE)	5-BZV	L'Association des Petites Sœurs Dominicaines au Congo
14	13230 du 21-09-15	Sect -, bloc ; Piles 1, 2, 3, 6, 7 et 8 ; Sup : 2.660,90m²	KINTELE	POOL	LONDONGO Guy Noël
15	13562 du 18-11-15	Sect P6, bloc 13 ; Pile 11 ; Sup : 181,46m²	65, RUE BANGANGOULO	5-BZV	OMANI née ETOUOLOU Micheline
16	13563 du 18-11-15	Sect P7, bloc 74 ; Pile 6 ; Sup : 294,00m²	101, RUE LOULO	4-BZV	OMANI née ETOUOLOU Micheline
17	13866 du 15-01-16	Sect -, bloc ; Pile 6 ; Sup : 1.912,59m²	VILLAGE KINTELE	POOL	AMBENDET NGUESSO MOUEBARA Marguerite
18	13884 du 09-02-16	Sect -, bloc ; Pile - ; Sup : 10.000m² soit 1ha00a00ca	IGNIE (QUARTIER NDIBOU)	POOL	AKOLI Rosalie Brigitte
19	13888 du 10-02-16	Sect P4, bloc 39 ; Pile 8 ; Sup : 309,96m²	73BIS, RUE DJAMBALA	4-BZV	MPARA Eugène Alain Yves Algan
20	10947 du 10-09-14	Sect -, bloc ; Pile 6 ; Sup : 400,00m²	VILLAGE YIE	POOL	MIKIA DEBA Daniel
21	10946 du 10-09-14	Sect -, bloc ; Piles 7 et 8 ; Sup : 800,00m²	VILLAGE IMPANI (PK45)	POOL	MIKIA DEBA Daniel
22	13825 du 31-12-15	Sect -, bloc ; Piles 1 à 10 ; Sup : 4.000,00m²	IGNIE QUARTIER NDIBOU	POOL	NGOULOLO Grégoire
23	13824 du 31-12-15	Sect -, bloc ; Piles 1 à 10 ; Sup : 4.000,00m²	LIFOULA	POOL	NGOULOLO Grégoire
24	10948 du 10-09-14	Sect -, bloc ; Pile - ; Sup : 2.000,00m²	VILLAGE 103	POOL	MIKIA DEBA Daniel
25	10949 du 10-09-14	Sect -, bloc ; Pile 5 ; Sup : 400,00m²	PK 45	POOL	MIKIA DEBA Daniel
26	13801 du 20-01-16	Sect -, bloc ; Pile 1 ; Sup : 337,79m²	QUARTIER DJIRI MANIANGA	POOL	SYLLA Ladj
27	9839 du 14-04-14	Sect BD, bloc ; Pile - ; Sup : 1.358,26m²	46, AVENUE DE LA CARRIERE (KOMBO)	9-BZV	OKO AYET OYAT Amos Christ
28	13502 du 09-11-15	Sect BF, bloc 16 ; Piles 3, 4, 9 et 10 ; Sup : 1.600,00m²	BILOLO	9-BZV	MOUMELE Jean Pierre
29	13506 du 09-11-15	Sect BF, bloc 14 ; Pile 03 ; Sup : 400,00m²	VILLAGE BILOLO	9-BZV	NGAMBOU François
30	10058 du 06-05-14	Sect -, bloc ; Pile 22 ; Sup : 360,00m²	26, AVENUE NIANGA ITSALIE	7-BZV	MOUSSAYANDI Maurice
31	13821 du 26-01-16	Sect P13C, bloc ; Pile 12 ; Sup : 144,00m²	RUE NTSIWEMA (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	BISSEYOU DZONDO Gilles Rosny
32	13838 du 29-01-16	Sect P10, bloc 144 ; Pile 7 ; Sup : 368,65m²	52, RUE LINZOLO (QUARTIER OUENZE)	5-BZV	EBOUA Jules
33	13388 du 19-10-15	Sect -, bloc ; Pile - ; Sup : 800,00m²	LIFOULA	POOL	NGOMBE Noël Vital
34	13535 du 16-11-15	Sect -, bloc ; Pile - ; Sup : 4.000,00m²	KINTELE	POOL	NGALIBALI Romuald
35	13723 du 14-12-15	Sect -, bloc ; Pile - ; Sup : 20.000m² soit 2ha	VILLAGE YIE	POOL	SCI ET BRIJENA and RHO
36	13536 du 16-11-15	Sect -, bloc ; Pile 3 ; Sup : 400,00m²	DJIRI POINT	POOL	NGALIBALI Romuald
37	13507 du 09-11-15	Sect BF, bloc 15 ; Pile 03 ; Sup : 400,00m²	VILLAGE BILOLO	9-BZV	NGAMPIKA Jean Pierre
38	13830 du 28-01-16	Sect P5, bloc 73 ; Pile 3 ; Sup : 432,63m²	62, RUE LOUINGUI	4-BZV	Hassan HAMIT
39	7196 du 19-02-13	Sect P14, bloc ; Pile 2 ; Sup : 270,10m²	21, RUE MANGA MIKALOU	6-BZV	WAKE Céline
40	13744 du 16-12-15	Sect P13, bloc 58 ; Pile 1 ; Sup : 892,33m²	457 ET 458, RUE MPINI	4-BZV	MAVOUNGOU Yvonne Valerie Yolande
41	13809 du 21-01-16	Sect P15, bloc 135 ; Pile 5 ; Sup : 335,32m²	17, RUE MANIANGA	6-BZV	DIDI née OKOMBE Balong Blancoult Charelle
42	13885 du 09-02-16	Sect P8, bloc 11 ; Pile 13 ; Sup : 485,59m²	21, RUE TSABA	4-BZV	LIKONDZABEKA François
43	13868 du 05-02-16	Sect -, bloc ; Pile - ; Sup : 10.000,00m² soit 1ha	VILLAGE YIE (TERRE IBINA)	POOL	Christiane Roza MOUATEKE MOUASSANGUIELA
44	13837 du 29-01-16	Sect -, bloc ; Pile - ; Sup : 420,41m²	QUARTIER MASSENGO	9-BZV	EKOUNGOULOU Sylvano Ravel
45	13894 du 10-02-16	Sect -, bloc ; Pile 4 ; Sup : 400,00m²	VILLAGE LIFOULA	POOL	NGAMI Gresse Helmic
46	13695 du 09-12-15	Sect O, bloc 24 ; Pile 17 ; Sup : 311,00m²	102, RUE CHARLES FAUCAULT	3-BZV	SOUEIDAN Samir et DBOUK Mohamed

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 22 Février 2016

L'Inspecteur Divisionnaire,  
Michèle Cyrine OBA

  
**BUROTOP IRIS**



# HUAWEI Mate S



Rendez-vous chez Burotopiris, votre distributeur exclusif de Huawei au Congo

au prix exceptionnel de  
**475 000** FCFA ht

- \* Ecran 5,5"
- \* 3Go de RAM
- \* 64Go de mémoire (extensible à 128Go)
- \* Double SIM 4G
- \* Processeur Octa-Core à 2.2GHz
- \* Appareil photo 13 Mp
- \* Android 5.1
- \* Garantie 1 an

[www.burotopiris.com](http://www.burotopiris.com)

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60  
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

COMMUNIQUE DE PRESSE  
BRAZZAVILLE

N°	N° Sinistre	Noms et Prénoms de la victime	Année de surv.
1	30373/4/05	BANZOUZI Georgette	2005
2	30373/4/05	MATOUFOUENI Antoinette	2005
3	30373/4/05	MATINGOU Rodrigue	2005
4	30373/4/05	MAYALA	2005
5	30373/4/05	MABOUNDOU Emile	2005
6	30373/4/05	MANTETE Albert	2005
7	30373/4/05	NKOUNKOU	2005
8	30373/4/05	NTSOUSA	2005
9	30373/4/05	NGUIDOU	2005
10	30373/4/05	MIENANSA	2005
11	30373/4/05	BIANGANGO	2005
12	30373/4/05	MASSOULOU	2005
13	30373/4/05	MOUKONGO	2005
14	30373/4/05	MIASSOUEKAMA	2005
15	30373/4/05	KOUBOUANA Suzanne	2005
16	30298/4/06	Ayant-droits feu KINZOUNGANI Tarys Aimé	2006
17	30298/4/06	KIKOUBAKA Max Roger	2006
18	30298/4/06	GANKOUA Gérard	2006
19	30473/4/05	NGOUALA Jamy	2005
20	30473/4/05	ASSANGA	2005
21	30473/4/05	AMBOULOU Alain	2005
22	30473/4/05	NTOTO MAKIADI	2005
23	30473/4/05	MBON Joseph	2005
24	30473/4/05	IBARA Euloge	2005
25	30473/4/05	ETOU Aurelien	2005
26	30473/4/05	OKOUNA Joline	2005
27	30473/4/05	OFFICE Médard	2005
28	30473/4/05	ANSI Christian	2005
29	30473/4/05	NGAMPOUO Jean Patrice	2005
30	30473/4/05	NGAKOSSO Nadège	2005
31	30473/4/05	OKANA Nadège	2005
44	80135/4/96	BATSIMBA Varcellin	1 996
45	80135/4/96	MALANDA MATONDO	1 996
46	80135/4/96	TSIETE Hélène	1 996
47	80135/4/96	BAHAMBOULA Cécile	1 996
48	80135/4/96	KIKONDA Jacqueline	1 996
49	80135/4/96	KOLELA Yvonne	1 996
50	80135/4/96	MVOUENZE	1 996
51	80135/4/96	BAHAMBOULA Firmin	1 996
52	80135/4/96	MILANDOU Hélène	1 996
53	80135/4/96	SONGA Joseph	1 996
54	80135/4/96	MBOUANA Edouard	1 996
55	80135/4/96	MILANDOU Marcel	1 996
56	80135/4/96	BAZIKI MOUNDELE	1 996
57	80135/4/96	BILEKOLO Geneviève	1 996
58	80135/4/96	BIDIE Omer	1 996
59	80135/4/96	MATONDO Julien	1 996
60	50034/85	Ayant droits du feu ANGUIMBOU-MOUANDA	1 985
61	50034/85	Ayant droits de feu NDAKOU Véronique	1 985

59	80135/4/96	MATONDO Julien	1 996
60	50034/85	Ayant droits du feu ANGUIMBOU-MOUANDA	1 985
61	50034/85	Ayant droits de feu NDAKOU Véronique	1 985
62	50034/85	NGOMBO Léonard	1 985
63	50034/85	ITO WANGANANDE Antoinette	1 985
64	50034/85	NGOMBO Sylvestre	1 985
65	50034/85	Ayant droits de feu NGOMBO Christie	1 985
66	50034/85	MOUAMBA Jean Pierre	1 985
67	50034/85	KAYA Thérèse	1 985
68	50034/85	MOUAMBA Constance	1 985
69	50034/85	BANTSAMESSO Véronique P/C de YIKA	1 985
70	50034/85	YOULA Yves Ernest	1 985
71	50034/85	NDZILA Angélique	1 985
72	50034/85	MAHOUKOU KOUKA Albert Smeth	1 985
73	50034/85	KOUAKOUA Blaise	1 985
	30089/4/10	OKEMBA Trésor	2 010
	30089/4/10	POUMA Timothée	2 010
	30089/4/10	WAZENGOLOMIO Pruneila	2 010
	30089/4/10	MATONDO NINGA	2 010
	30089/4/10	BONGO NZORA	2 010
	30089/4/10	ASSINATA	2 010
	30089/4/10	VOSSO Charlotte	2 010
	30089/4/10	EKOUNGOULOU Noëlle	2 010
	30089/4/10	MAMBOU Lili	2 010
	30089/4/10	ENDZENGA Sylvie	2 010
	30089/4/10	OLIA Fifi	2 010
	30089/4/10	AMBA	2 010
	30089/4/10	CHAMBA Patience	2 010
	30089/4/10	ATA MAMBOU Odette	2 010
	30089/4/10	ELENGA Rudy	2 010
	30474/4/10	MAKABIDI KANGOU	2 010
	30474/4/10	MAMPOUYA Jean Médard	2 010
	30474/4/10	LOUHOUNOU Freddy	2 010
	30474/4/10	MABONZO MENGA Armel	2 010
	30474/4/10	MINKALA Dieuveil	2 010
	30474/4/10	MABELA Alida	2 010
	30449/4/10	KOUHOUNA Rochine	2 010
	30449/4/10	MAKALAMBA Regina	2 010
	30449/4/10	BWASSA MALEMBA	2 010
	30449/4/10	FILAKEMBO Gaël	2 010
	30449/4/10	BAVOUKANANA Bertrant Etienne	2 010
	30567/4/10	MVOUMA André	2 010
	30567/4/10	Ayant-droits de feu FOUANIKISSA Anne Marie	2 010
	30567/4/10	KITOKO Francis	2 010
	30567/4/10	KOUYANGANA Marie	2 010
	30567/4/10	BOUESSO Rodney	2 010
	30567/4/10	WAYINOU Noëlle	2 010
	30567/4/10	LITOUKOULOU Doris	2 010
	30567/4/10	BITOUKA Avarde	2 010
	30567/4/10	DIAMONEKA Dominique	2 010
	30567/4/10	LOUBAKI	2 010
	30567/4/10	BIATOUARI LIZ (Enfant)	2 010
	30567/4/10	BAFOUKIMISSA Bathy	2 010
	30567/4/10	MOUANGA Symphorien (Enfant)	2 010
	30567/4/10	BIMBENI Charlotte	2 010
	30277/4/05	MUYEKA MUKEMBE Laurentine	2 005
	30277/4/05	OKOUASSA Martin P/C de feu OMBO Zéphirin	2 005
	30277/4/05	OBONGO Léon P/C OBONGO Abidel	2 005
	30277/4/05	AMPION Norbert P/C AMPION dit Léonce	2 005
<b>NOMBRE TOTAL DES DOSSIERS</b>			<b>117</b>

# ANNONCE

## POINTE-NOIRE

Victime	N° Sinistre	Année du sinistre			
FOUTI Marie	13596/92	1992	NTATILA Phillipe	130031/1/03A	2003
NZAOU Basil P/C NZAOU Luc Hugore	13877/4/92	1992	Me KENGOLET Dominique P/C MILOKI Mick Delicath	130714/3/03R1	2003
NGABABA Paul ayants droits de MANKEGNI	60059/1/1995	1995	Me KENGOLET Dominique P/C AD TCHIBOUELA Marie Jeanne		2003
IBRAHIM Ismaila Radji	13407/2/96	1996	Me KENGOLET Dominique P/C AD EBALE Raymand		2003
MAHANGA MBOUMBA Dean	1004/4/96	1996	Me KANGOLET Dominique P/C AD ESSOUNGA Maurice		2003
MABIALA Vincent	13740/1/97	1997	Me KENGOLET Dominique P/C AD DAYAMA Christ Hilaire		2003
MOUKOKO MFOUTA P/C NDENGUE	1011/4/07DLS	1997	Me KENGOLET Dominique P/C AD MASSALA Christian Naphtalie		2003
TSIA Jean Marie ayant droit de MBIENE NGOYI	60075/4/97	1997	BAKAKIDILA Jeannette; BABOUANA Josée	130704/4/04R4	2004
BATCHI André	13509/4/98	1998	LOEMBA Darya	19011/05R10	2005
MALEMBE Agnès ayant droit de NSONGO Daniel	13156/4/98	1998	TSAMBI Marcel	19090/2005R12	2005
MAKONA MASSANGA Solange P/C MAKONA EPEPDE Yves	13184/1/98	1998	ESSEY Yves David	19001/2005	2005
GNENGUEDE Fidèle	13718/1/98	1998	NGADALOKI Glody	19030/2005	2005
NGANGOUE Gualbert	13738/3/98	1998	MBEMBA Antoine	19062/05R1	2005
GOUMBA Emmanuel	13076/2/1998	1998	SAAB Ahmed	15113/05R1	2005
FAGBEMI Ismael		1998	NGOUADI Christino	19009/2005R11	2005
KOMBO François	13025/4/1998	1998	NGOYI MAKITA Giscard	19113/05R1	2005
KIMPOLO Bertin	13489/1/98	1998	ESSAMI NGUEKEGNI	19065/05/R7	2005
BOUANGA Natacha			MAPAKOU Florentin	130618/4/06A	2006
NGOMA Eugène Bertrand	130140/4/04A	2004	PEMBA Chantal	130967/4/06R7	2006
MOUTSINGA IPOLO Nasline ayant droit	130486/4/04R1	2004	TCHIOLO AMELIA	130981/4/06R11	2006
de MOUTSINGA SIMBOU Chyldrelle	130462/4/04R4	2004	NGONGO YNAMA Therèse	130879/4/06A	2006
KOUMBA Alias	130282/4/04R4	2004	MAMAYE Carine	130853/3/06R1	2006
BOUKONZO NIAMA Delphine	13084/04/04R3	2004	DOUMA Rochelin	131022/02/06R1	2006
MANOUACH Ahmed		2004	ESSONGO Merveille	130200/1/06R10	2006
MAKOSSO SAFOU	130365/4/04R5	2004	MANDZILA NGOUATSILA	130452/04/06R13	2006
KANGA Rufin	130094/4/04R5	2004	BIKAKOUDI Gabriel	130416/4/06R8	2006
SOBELE Honorine	130361/4/2004R6	2004	MYEKELE Benjamin	130723/9/06R1	2006
LOUKAYA Naser	130481/01/05R1	2005	TCHIKAYA ZINGA Julia	130471/4/06R10	2006
BOUNGOU RIP Albert P/C MAMPASSI MAMPASSI MAMBIMBI	130741/4/05A	2005	MAKAYA SOUNGOU Charlotte	130954/04/06R8	2006
BAYONNE Louvange	131069/4/05R8	2005	MAVOUNGOU TOUKOULA	130602/03/2006R1	2006
NZOUSI Alphonse P/C Enfant THIEBO LOAKA Abigael	130242/4/05R8	2005	LIHANDZOU Freddy	130106/4/2006R10	2006
NTANA Jean Marie	130453/04/05R8	2005	DASYLVA Albert Victor	130222/1/06R10	2006
BOUITY Audreley	130308/4/05A	2005	MADZOU GATALI Sylvain	130363/4/06A	2006
KOUMBA Eugene ayant droit de BAYENDA	130288/4/2005R4	2005	DIKANTSA Sandrina	130403/04/06R1	2006
KETTO Edgard Florent	130444/4/2005R9	2005	BOUTILA Alexandre	130187/05/06R11	2006
BOUSSA Jean	131055/1/2005	2005	MABELE KONGO	19086/06R10	2006
LOUBAKI Michel	1016/01/05	2005	MPASSI SOUNDA Patrick	130205/4/06R11	2006
MOUNGO Née TSIAHOU Cathérine		2005	DZINGA RAYMONY Jofrin	22021/06/NK	2006
MOUSSITOU MAVOUNGOU	1005/2/05CCAPN	2005	EBIOU MPIENIN Aimé	130224/1/06R13	2006
NTALOU Alphonse	130041/2/05R11	2005	OBOMBI Justine P/C GOMA Giscard Gloire	19008/06A	2006
LIKIBI	19033/06R1	2006	MOUANDZA IBATA	130210/1/06R11	2006
LASSY PANDI François	130631/2/2006A	2006	TSIMBA NIMI Florian Aimé	131008/1/06	2006
MOUYABI Patrick	130634/4/2006R5	2006	MATANGOU Abel	19117/06R1	2006
MAKITA Samuel	130202/04/2006	2006	MAHOUNGOU MAKAYES	1311033/4/06R8	2006
BAKISSOLO Chyme	130129/4/2006R11	2006	MBOUSSOU Alphonse	131035/4/06R8	2006
ALONGO Bertin Levy	130752/03/09R14	2009	BATCHI Jean Maurice	131023/04/06R8	2006
NDJOLI EPELE	130695/4/09R5	2009	YOKA ETOUMOU Rock	131019/04/06R8	2006
KENKONDA Prince	130258/1/09R5	2009	MITSINGOU DINGA KOUMBA	1018/2/06	2006
MOUAYA Gabin		2009	MOUSSAKANDA Felix	1020/4/06	2006
TCHIKAY Bylonne		2009	KODIA Daniel	130469/5/2006	2006
MAKANGA PANDY		2009	PADIE Née Julbert Cécile	130226/3/2006	2006
TCHCAYA Lauraine		2009	KOUKETO MBOUKOU Marcel P/C KOUKETO MBOUKOU Laurcia	130030/4/2006R11	2006
MOUKENGUE MAUKOUIKA	130053/3/09R11	2009	TATY TSIFOUNGA Prince	130625/4/2006	2006
NTINOUE Françoise		2009	ALIOU LAWAL	130586/01/06R10	2006
NKOUKA Roger		2009	ZOKO Augustin P/C OKIGA MASSENGO Charmand	130722/04/2006R13	2006
NIAMBI Joseph		2009	BIKOUMOU Pierre	130182/2/06A	2006
GAMBOMI OMBOLA	130533/4/2009R14	2009	KOITA Mamadou S/C GUISSSE MACKI	130419/4/06R11	2006
NGOMA François		2009	MOUKAMBOU Michel	130441/04/06R11	2006
NGASSAKI OKOMBI	130595/1/2009R14	2009	KONDI Christian S/C NZEMBA Jean	130249/3/06R5	2006
SERVICES PLUS P/C MAYANDA	130064/2/09R1	2009	BATCHI Guillaume	130212/2/06A	2006
GIOMI HARIRI	14004/09R1	2009	POATY Delphine	131017/4/06R8	2006
MOUANDA Cécile	130417/2/09R5	2009	MOULENDE Jean B	130060/2/06R12	2006
KIONGA JOSEPH		2009	TCHITEMBO François		2006
MASSOUKOU Jean-Marie	1002/01	2001	DIABAKANA Adrien		2006
AYELI Albertine	131102/4/01R2	2001	OKANA LIKIBI		2006
GNETE Laurent P/C NZONDO Lutin Gerald	130373/4/03/R4	2003	ITOUA Guy William P/C NGOMA Stève	130257/04/2006R11	2006
MANANGA Jean Paul P/C MANANGA TSISSA Christelle	130838/04/03R4	2003	MASSALA Louis Richard P/C MASSALA MAPATA Louicresse	22011/07/NK	2007

# ANNONCE

MANGAYI Danah	130027/4/2007A	2007	OWALI Schiller	130007/4/2009R11	2009
NZAMBILI Thierry Yvon P/C NZAMBILI TCHIERCHINEL	130243/5/2007R1	2007	MBIMI Marcel P/C NTAMBO MPONGO	130812/4/2009	2009
KOUKOUENDISSA Roger	130975/4/2007R8	2007	BOUEBENA Alexandre	130440/1/09	2009
MOUSSITOU MONIO	130543/1/2007A	2007	BATEKIDILA Jean Claude	19040/09R1	2009
POUNZOU Albert P/C KAYA Pierre	130704/1/2007R11	2007	MILANDOU Clovis	130055/4/09R11	2009
MOUPITI Willy	130624/4/07A	2007	KISSANGOU Juliënne	130179/01/09R14	2009
MASSOUMOU Durand J.Baddy	130435/1/07R8	2007	ADEKPEDJOU NAFIOU	130588/2/09R1	2009
SAFOU HUGUES	130572/4/07R14	2007	MABIALA Bernard	130499/4/09R15	2009
EVANGELITA Bienvenu	130772/1/07C	2007	GOLF CLUB DE DIOSSO	130560/2/09R1	2009
AKO Edoe	130726/04/07R14	2007	MBITSI Chris Yann F	130780/01/09C	2009
KOUNONG Nicole	130493/04/07R11	2007	ETS ADISON		2009
AKOUALA Guy Enis	130237/5/07R11	2007	NGOUALA Judicael	130567/2/09R1	2009
TENGO Clevie	130463/4/07R9	2007	BANTSIMBA LéonieMAFOUTA Colette	130628/1/09R11	2009
MAHOUNGOU Lydie Nicol	130759/4/07A	2007	MAYOUNGOU Jean Paul		2009
MANGOFO Jean Marie	130406/04/07R5	2007	TCHICAYA TANGOU Pacome	130029/4/09R11	2009
LOEMBA Léontine	130094/04/07R11	2007	MADZOU Laure		2009
MOUANDZA Alain	130086/4/07R5	2007	MATONDO Née BAO NATILA Bernadette	130476/4/09R14	2009
BIPOUMBA Rêche	1017/4/07DLS	2007	ILOUMI Parfait		2009
LOEMBA Didier Flavier	130050/4/07R11	2007	MATOKO Julien		2009
BOUKONGOU KOMBO Kevin	22009/7/DLS	2008	ONDONGO Gabriel	130719/5/09R5	2009
KIPOUTOU Rosalie	130331/04/2007R11	2008	MAMBOU Félicien	130694/3/09R8	2009
SAMBA BAKEKOLO	130473/3/07R10	2008	DIMI Christian		2009
ITOUA Bruno	130526/4/07R11	2009	NGOMA André		2009
BAYIDIKILA Liny Roland	130448/04/07R11	2009	NOMBO Bernard		2009
MAMOUNA Adrien	130634/1/07R11	2009	TCHIBINDA J.C (MAKANGA BATCHI Francine	13856/4/09R11	2009
HOUZARD	130799/1/07R11	2009	PASSY Donatien	130705/8/09R1	2009
MIABDEDIKISSA Raymond	130773/4/07R14	2009	BASSOUKIDI Françoise	13119/4/2009R14	2009
DIAMPASSI Fiston	19124/07R11	2009	KOUNKOU PEPA Serge	130485/1/2009R11	2009
MOUANOU Bosco	19001/07A	2009	GRAND GARAGE	130818/1/2009R5	2009
OLOUSSOKPE MOUCHARAF P/C Nana OLOUSSOUKPE	130353/1/07R10	2009	MILANDOU Jocelyne	130736/4/2009R11	2009
SACRAMENTO Jean	130515/2/07A	2009	MOUANANDA BONGA Brice	130635/4/2009R16	2009
RAMADAN Kalil	130625/4/07R5	2009	KIMBATSA Parfait P/C KIMBATSA Parfaite	130762/4/2009R14	2009
BOUBOUKOULOU Celestin	19031/07R1	2009	OSSERE ONDONGO	130618/4/2009R11	2009
NGOUMA Dimitri		2009	NGUEBO Blanche	130549/1/2009R16	2009
OKOULA TSONGO Privat		2009	BABOUTANA Jean Patrick P/C BABOUTANA Giscard (décédé)		2009
SEHOLO Lucien Hervé	130498/1/08A	2009	LEKOHA-NDZOUNGOU	130592/4/2009R14	2009
KOUBEMBA Jovely	130705/4/08R14	2009	MOUTSOUNGOU Giscar	1300358/1/2009A	2009
MAKAYA LOUBOTA		2009	NGUIMBI Berthe		2009
MPAMANGA Jean René	130410/4/09R11	2009	TJE	130787/4/09R15	2009
KOWAN Sylani	15007/09R1	2009	DEBLOCK Hortense		2009
BAKALA Guigella	130158/1/09R11	2009	TCHIBINDA MOUSSAHOUYI Jean Claude	130404/1/09A	2009
MEKAB Rossy	130268/4/09R14	2009	SOUAMINIMA Franck	130807/4/09R11	2009
MASSEHO Suzanne	130161/4/09R11	2009	NDEBEKA Joachim	130139/01/09R5	2009
BATATOUKA Omer	130846/4/09R14	2009	FOUTOU Mireille	130333/4/09R14	2009
MBOUSSI Bertrand	130290/01/09R1	2009	MAKOSSO Yanick		2009
BALOU Christophe Jean D. ayant droit de A.D FOUITY Grace	130632/4/09R14	2009	KOUMBEMBA DIAZABAKANA		2009
MAKAYA Alain Paul		2009	KAMPALI Orsivane		2009
MABIALA PAMBOU Bertinie		2009	NDJIMBI Anick		2009
MAVOUNGOU Laudia	130166/02/09R1	2009	MACKAYA Doliveira		2009
LOUMINGOU Marcelin		2009	MAKOUNDI Habib Vijoy	130478/1/09R13	2009
MBAMA MAKITA	19074/09R1	2009	MBOUMA	130350/2/09A	2009
NGOMBI Josephine	130469/03/09R1	2009	KABA ANDZAGA Paul	130471/4/09R13	2009
LOUKOMA Elie		2009	OMBA OTCHOUDI	130346/4/09R14	2009
Enfant KOUTNA Noel		2009	BARTOLOMEN ZAU Manuel	130691/6/09A	2009
LOMBET Nucia		2009	MAKOSSO Amedée	130656/2/09A	2009
LOEMBET NIMI Samarrange		2009	NGONDO KISSALA Virginie	130488/09R11	2009
LOMBET Judicaelle		2009	MOUANANDA Alain		2009
NGOMA Elise Dorcas		2009	DEFI CONGO	130528/2/09R14	2009
NZINGA BAZA MOULOUNGUI		2009	BOUNGOU PEMBE Flore	130666/4/09R11	2009
TCHITEMBO Jean Rodrigue		2009	BAFOUANA Gilbert		2009
NDINGA Alexix	130522/3/09R1	2009	MOUFOUMA Anouchka	130794/4/09R11	2009
Maitre Clotaire INKIRA P/C DZALAMOU Landry (DCD)	130603/4/09R14	2009	ANDZIBA Alain Careme	130678/1/09R11	2009
MOUSSOKI Lambert		2009	BOUSSAMPINOU Gildas	130834/4/09R8	2009
BISSEYOU BAKALA Daniel	130682/01/09R14	2009	NGOMA Arnaud		2009
LOUMBOU Jonas	130504/1/09R14	2009	SAMARITI	130149/5/09R1	2009
BALONGANA MFOUILOU Eddy Ross	19034/2009A	2009	GIOMI HARIRI	14003/09R1	2009
MISSIKOU Joseph	19053/2009R1	2009	LOEMBET Née DONA François	130121/03/09R14	2009
MANDENGANI Bernard		2009			
TATY Ernest		2009			
BANGUI OKEMBA	130349/03/2009A	2009			

## Coupes africaines des clubs

## Le triple défi du football congolais

Le week-end prochain, les représentants congolais en coupes africaines de football, Diables-Noirs, V.Club Mokanda et Etoile du Congo aborderont le dernier virage de leur qualification face, respectivement, à Africa Sports (Côte d'Ivoire), Akwa United (Nigeria) et Manga Sport de Moanda (Gabon). Accéder en seizièmes de finale est le défi qu'ils se proposent de relever. Diables-Noirs et V.Club Mokanda, en Coupe de la Confédération, joueront hors de leurs terres. Battus tous les deux, à domicile, à l'aller, ils sont par ailleurs en ballottage défavorable Tordront-ils le cou aux mauvais canards, loin de leurs gradins parfois hostiles et perdus? Ils ne compteront, là-bas, que sur leur savoir-faire.

Les Diables-Noirs, notamment, seront-ils capables d'un coup de main à Abidjan? A condition qu'ils se remettent en question, en prenant conscience des erreurs du match du 14 février 2016, à



Manga Sport-Etoile du Congo à Libreville.

Ils en ont aussi les moyens. Une victoire? Pourquoi pas, à condition d'y croire.

Quant à l'Etoile du Congo, en ligue des champions, elle attend son adversaire à la maison et est mieux lotie. Elle était allée tenir en échec son adversaire à Libreville.

Massamba-Débat. Il aura un rôle à jouer, celui de forcer à bloc l'Etoile du Congo. Loin de nous l'esprit de l'inciter à une manifestation d'hostilité ou de chauvinisme. Nous essayons, au contraire, de lui faire prendre conscience du fait que ce qu'entreprend l'Etoile du Congo nous regarde et nous concerne tous. Ce n'est pas du chauvinisme. Du chauvinisme? Il n'en saurait être question...

Ce que l'on pourrait demander aux Stelliens, c'est ne pas paniquer. Ils devront se surpasser, triompher. Quel public au monde résisterait à un football dévastateur offert par des gars qui savent mouiller le maillot et procurer des satisfactions



Echange de fanion entre Diables-Noirs-Africa Sport à Brazzaville.

score piège. En cas de match nul avec but, au Stade Alphonse Massamba-Débat, l'Etoile du Congo sera éliminé. En cas d'un 0-0, les tirs au but départageront les deux formations. L'Etoile du Congo doit s'interdire de glisser dans la facilité. C'est, semble-t-il, le plus difficile à réaliser.

Le public sportif brazzavillois sera, certainement, très nombreux, dimanche 28 février 2016, au Stade

à tous ceux qui vacillent? Lorsqu'ils entreront sur la pelouse, les joueurs d'Etoile du Congo devront penser à ce public.

Le souhait unanime des sportifs congolais: voir leurs équipes obtenir la qualification. Allez, Etoile du Congo! Allez V.Club Mokanda! Allez, Diables-Noirs!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU.



V. Club Mokanda de Pointe-Noire.

Brazzaville. Cela réside en la capacité du staff technique d'en faire une lecture conséquente, et des joueurs de faire parler leur talent.

Ce n'est pas rien, dans ce genre de compétitions. Ainsi, une courte victoire suffirait à son bonheur. Mais, le 0-0 de Libreville est un

## Diables-Noirs basket-ball

## Danielle Adetunji Ganga: le travail d'équipe pour rebondir ensemble

La section basket-ball des Diables-Noirs s'est retrouvée, dimanche 21 février 2016, au Gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé. Et ce lors de l'assemblée générale électorale, qui a reconduit sa tête madame Danielle Adetunji Ganga, pour un nouveau mandat de deux ans.

Après l'adoption du rapport synthèse de fin de mandat ont eu lieu les élections aux différents postes du bureau exécutif. Et, c'est sans surprise que Danielle Adetunji Ganga est passée comme une lettre à la poste, étant unique candidate à sa propre succession, comme les autres membres élus de la nouvelle équipe dirigeante. Son programme est axé sur le travail d'équipe pour faire, qu'ensemble, la section basket-ball des Diables-Noirs réalise des performances plus encourageantes que celles de la saison passée, notamment. Pour repositionner l'équipe à l'endroit qui lui sied, Danielle Adetunji Ganga appelle donc les dirigeants, les joueurs et les membres du staff tech-



Danielle Adetunji Ganga (à g.) et Médard Moussodia, 1er vice-président du C.A des Diables-Noirs.

nique des différentes catégories (cadets, juniors et seniors) à mettre la main à la pâte. C'est la seule manière d'obtenir les résultats escomptés. Non sans solliciter l'appui et du conseil d'administration du club et de la ligue départementale...

## Que d'autres clubs emboîtent le pas

Cette assemblée générale électorale s'est tenue en pré-

sence du président de la Ligue de basket-ball de Brazzaville, Fabrice Makaya Matéve. Qui, avant d'en refermer les portes, a salué sa convocation, puis encouragé la nouvelle équipe dirigeante. Il a, ensuite, émis le souhait de voir les autres clubs tenir leurs assemblées générales respectives, les Diables-Noirs ayant ouvert le bal.

G.M.

## Composition du bureau élu

Présidente: Danielle Adetunji Ganga. 1er vice-président: Yvon Ghislain Dihoulou. 2e vice-président: à pourvoir. 3e vice-président: à pourvoir. 4e vice-président: Hurqus Fred Otsoa Andely. Secrétaire général: Rodrigue Mahoungou. Secrétaire général adjoint: Emile Déo Gracias Kodja Biayenda. Intendant: Lockas Roland Donga. Membre: Désiré Christophe Dieudonné Nsouékéla.

## Championnat national d'élite Ligue 1

## A.C Léopards, CARA, Saint-Michel et A.S.K jouent et gagnent!

Quatre matchs, pour le compte du début de la douzième journée, ont eu lieu, mercredi 24 février 2016, à Dolisie, Pointe-Noire, Kinkala et Brazzaville. Trois autres se disputaient jeudi 25 février. Les trois derniers sont reportés en raison des perturbations provoquées par les rencontres des coupes africaines des clubs. En tout cas, le championnat balbutie en ce milieu de semaine.

Certains matchs se sont disputés devant des banquettes vides. Le public n'y a pas répondu. Cela n'arrange ni les affaires des clubs, ni celles des gestionnaires des stades, encore moins de l'organisateur, qui s'accrocherait, plutôt, aux retombées des amendes sous lesquelles ploient des clubs. Pour gonfler son budget.

Pour en venir aux matchs, l'A.C Léopards de Dolisie n'a pas renoncé au traitement qu'il administre, ces derniers temps, à ses adversaires. Chaque journée lui rapporte victoire, buts et points supplémentaires. Aux dépens, cette fois-ci, de J.S.P dont il a balayé l'illusion, au Stade Denis Sassou Nguesso: 2-0.

A Pointe-Noire, on voulait voir comment le CARA lancerait l'opération rachat, après sa chute contre son voisin Diables-Noirs, le week-end dernier. Les ingrédients s'en trouvaient réunis, eu égard à la petite forme de l'A.S Cheminots, son adversaire du jour, bien que ce dernier jouant à domicile. Le public a donc voulu le vivre. Effectivement, le CARA a marché sur les Cheminots, en leur infligeant un 2-0. En tout cas, tout augurait cette issue.

En recevant la lanterne rouge, Pigeon Vert, à Kinkala, l'A.S Kimbonguéla en a profité pour s'offrir trois nouveaux points, grâce à sa deuxième victoire. Comme dirait l'autre, elle a enfoncé des portes déjà ouverte: 2-0.

Enfin, entre Saint-Michel de Ouenzé et Inter Club, au Stade Alphonse Massamba-Débat, à Brazzaville, une vive explication, sans être un grand match. C'est Saint-Michel qui a été le premier au marquoir, Rox Oyo ayant rapidement violé les filets militaires, à la 46e seconde de jeu. L'avant-centre de Saint-Michel y a été rejoint par Loïc Mbama (38e) qui a donné, ensuite, une avance à l'Inter Club, avant la mi-temps: 1-1, puis 1-2 (43e).

Les militaires ont été, malheureusement pour eux, remis à l'ordre, par le même Rox Oyo (...). Qui a rétabli l'égalisation et fait, ensuite, la différence en se procurant son triplé, quelques minutes plus tard. Il faut le faire.

Rappelons que lundi 22 février, à Pointe-Noire, le match rejoué à cause de la pluie de la veille, entre Munisport et Etoile du Congo a tourné en faveur des Brazzavillois, vainqueurs par 2-0, grâce à Gedson Balékita et Saira Issambet... G.M.

## Classement officiel

1.A.C Léopards (30 points, +22). 2.CARA (27, +14). 3.Diables-Noirs (25, +11, -2 matchs). 4.J.S.T (24, +14, -1 match). 5.J.S.P (20, +8). 6.La Mancha (19, +8, -2 matchs). 7.Etoile du Congo (18, +6, -2 matchs). 8.Jeunes Fauves (16, +4). 9.Inter Club (16, 0). 10.Patronage Sainte-Anne (16, 0). 11.F.C Kondzo (15, 0). 12.Nico-Nicoyé (14, +3, -1 matchs). 13.A.S Kimbonguéla (12, -4). 14.Saint-Michel de Ouenzé (11, -7). 15.V.Club Mokanda (9, -4, -2 matchs). 16.A.S.P (9, -6, -2 matchs). 17.Tongo F.C (8, -13). 18.A.S Cheminots (8, -15, -1 match). 19.Munisport (6, -12, -1 match). 20.Pigeon Vert (1, -24, -2 matchs)

**GX INTERNATIONAL**

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise: **ALLER + LOIN**

**SERVICE COMMERCIAL**

Pointe-Noire : Rond point Kasual (face au ccf)  
Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biayenda (face à la Matrice)

Tel : (+242) 05 901 0238 / 055501075  
Tel : (+242) 05 5501971 / 055301078

gxiinternational.net Nos partenaires: UPS, SAP, etc.

# Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique



**BSCA  Bank**

S.A. avec C.A. au capital de 53.342.800.000 F.CFA

***Ensemble Construisons l'Afrique Émergente***